



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Nantes
Métropole**

CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CMRTE)



Source : Insee - RP

Réalisation Auran

SOMMAIRE

Préambule.....	5
Article 1er - Objet du contrat.....	5
Article 2 – Les stratégies et priorités d’action partagées par l’État, Nantes Métropole et ses 24 communes pour répondre aux défis de demain.....	6
2.1 Le diagnostic territorial partagé.....	6
2.2 La contractualisation existante.....	7
2.3 Les enjeux et la stratégie du territoire.....	7
Article 3 – Mise en œuvre des actions et mise à jour du CMRTE.....	9
3.1 Mise en œuvre.....	9
3.2 Actualisation du CMRTE.....	20
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	20
Article 5 - Engagements des partenaires.....	21
5.1. Dispositions générales concernant les financements.....	21
5.2. Le territoire signataire.....	22
5.3. Les engagements de l’État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence.....	22
5.4. Engagements de la Région.....	24
5.6. Engagements des opérateurs publics.....	25
Article 6 - Gouvernance du CMRTE.....	25
6.1. Le comité de pilotage et le comité technique.....	26
6.2. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	26
Article 7 - Suivi et évaluation du CMRTE.....	26
Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CMRTE.....	27
Article 9 – Evolution et mise à jour du CMRTE.....	27
Article 10 - Résiliation du CMRTE.....	27
Liste des annexes.....	28
ANNEXE 1 – Le protocole d’intention pour un CMRTE.....	29
ANNEXE 2 – Les documents de planification et la contractualisation existants sur le territoire.....	52
ANNEXE 3 – Programmation prévisionnelle des actions et projets 2022-2026 pour Nantes Métropole et les 24 communes.....	53
ANNEXE 4 – Premier état des soutiens financiers de l’État, dont France relance.....	62
ANNEXE 5 – Dépôts de demande de subvention par Nantes Métropole et les 24 communes au titre de la DSIL/DETR 2022.....	67

CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CMRTE)

ENTRE

- **Nantes Métropole**

Représentée par Madame Johanna ROLLAND, maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**

Représenté par M. Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique,
Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le conseil départemental de la Loire-Atlantique,**

Représenté par M. Michel MENARD, Président,
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,
d'autre part,

- **Le conseil régional des Pays de la Loire,**

Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente,
Ci-après désigné par « le Conseil régional »,
d'autre part,

- **La Banque des territoires,**

Représenté par M. Philippe JUSSERAND, Directeur régional des Pays-de-la-Loire,
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,
d'autre part,

- **L'Agence de l'eau Loire Bretagne,**

Représentée par Martin GUTTON, Directeur général,
Ci-après désigné par « l'AELB »,
d'autre part,

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de Nantes Métropole :

M. AFFILÉ Bertrand, Maire de Saint-Herblain

M. AMAILLAND Rodolphe, Maire de Vertou

M. BERTHELOT Anthony, Maire d'Indre

Mme **BESLIER Laure**, Maire de Brains
M. **BRILLAUD de LAUJARDIÈRE François**, Maire du Pellerin
M. **DESCLOZIERS Anthony**, Maire de Sainte-Luce sur Loire
Mme **DUBETTIER-GRENIER Véronique**, Maire de Carquefou
M. **GARREAU Jacques**, Maire de Bouaye
M. **GRACIA Fabien**, Maire de La Montagne
Mme **GESSANT Marie-Cécile**, Maire de Sautron
Mme **GRELAUD Carole**, Maire de Couëron
M. **GROLIER Patrick**, Maire de Saint-Léger-les-Vignes
M. **GUITTON Jean-Sébastien**, Maire d'Orvault
Mme **IMPERIALE Sandra**, Maire de Bouguenais
M. **LEMASSON Jean-Claude**, Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
M. **NEAU Hervé**, Maire de Rezé
Mme **OGER Martine**, Maire de Thouaré-sur-Loire
M. **PRAS Pascal**, Maire de Saint-Jean-de-Boiseau
M. **ROUSSEL Fabrice**, Maire de La Chapelle-sur-Erdre
Mme **SCUOTTO-CALVEZ Christelle**, Maire des Sorinières
M. **TERRIEN Emmanuel**, Maire de Mauves-sur-Loire
M. **TURQUOIS Laurent**, Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire
M. **VEY Alain**, Maire de Basse Goulaine

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables ».

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros couvrant à la fois les enjeux de soutien à la transition écologique, à la cohésion sociale et territoriale, et à la compétitivité.

Les moyens mobilisés par ce plan ont été fortement mobilisés au profit de la métropole nantaise, sans attendre la signature du contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE), sous la forme d'actions à impact immédiat selon les trois axes prioritaires. Cet engagement pour la relance a pris la forme d'un **accord de relance** annexé au protocole d'intention signé le **26 février 2021** pour un futur CMRTE, dont il constitue une préfiguration pour les deux premières années. Cet accord est annexé, en conséquence, au présent contrat.

Article 1er - Objet du contrat

Le contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE) est un contrat cadre qui formalise un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État, Nantes Métropole, les 24 communes qui la composent et leurs partenaires qui sont le Département de Loire-Atlantique et la Région. Il a vocation à soutenir les principales politiques publiques aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les communes membres et la Métropole.

L'objet du CMRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires. Il identifie les projets et actions pertinentes qui contribuent à répondre aux enjeux identifiés sur le territoire, décrits dans la partie 2.3 du contrat.

Le contenu du présent contrat est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il constitue pour ce qui concerne l'État le volet métropolitain du CPER.

Article 2 – Les stratégies et priorités d'action partagées par l'État, Nantes Métropole et ses 24 communes pour répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

Le diagnostic du territoire de la métropole nantaise a été réalisé à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration de documents stratégiques comme le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) ou le plan climat air énergie territorial (PCAET). Parce qu'il est toujours d'actualité, même s'il est à prendre avec précaution tant que les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore appréhendés dans toutes leurs dimensions, il est proposé ici de renvoyer aux démarches les plus transversales menées ces dernières années, ainsi qu'aux travaux de l'agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran) :

- diagnostic territorial mené dans le cadre du PLUm :
https://metropole.nantes.fr/files/live/sites/metropolenantesfr/files/plum_appro/1_Rapport_de_pr%c3%a9sentation/Tome_1_Le_territoire/RP_TOME_1_Le_Territoire.pdf
- diagnostic mené dans le cadre du PCAET :
https://metropole.nantes.fr/files/pdf/environnement/Nantes_Metropole_PCAET_2018_12_07.pdf
- Portraits de territoires réalisés par l'Auran à l'échelle des pôles de proximité:
<https://auran.org/content/portraits-de-territoires>

On peut en retenir le portrait synthétique suivant afin d'éclairer les axes stratégiques du contrat, développés ci-dessous. Nantes Métropole réunit 656 000 habitants sur 24 communes, soit une évolution de +1,5 %/an, ce qui représente une accélération significative sur les 5 dernières années par rapport aux périodes précédentes. Cet accroissement est dû tant au dynamisme démographique (solde naturel : +3 664h/an) qu'à l'attractivité de la métropole (solde migratoire : +5 751h/an). Les habitants et actifs représentent 2 351 000 déplacements quotidiens dont 20 % en transports collectifs et 9 % à vélo.

Le territoire compte plus de 340 000 logements, dont 20 % de logements sociaux. Si la taille moyenne des ménages se situe à 2,1 personnes/ménage, 43 % des ménages sont composés d'une personne seule. Le revenu médian se situe à 23 770€ et 18 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Dynamique en termes démographiques (+ 75 000 d'ici 2030) et d'emplois (+ 60 000 d'ici 2030), la métropole nantaise se développe sur un territoire particulièrement sensible du point de vue de la biodiversité (17 % de sa surface classée en zones humides ; seule zone Natura 2000 d'Europe en pleine ville).

Le Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire (900 000 habitants) fixe des objectifs ambitieux pour le territoire, avec la construction de 6 000 logements par an tout en réduisant la consommation d'espace de 50 % et en préservant 15 000 hectares de zones agricoles pérennes.

Les 24 communes qui composent la métropole nantaise ont chacune leurs spécificités mais partagent les traits significatifs suivants, mis en lumière dans les portraits de territoire travaillés dans le cadre des contrats territoriaux :

- des transitions démographiques fortes : augmentation de la population (accueil de nouveaux arrivants ou solde naturel positif), mais aussi son vieillissement, qui implique une production de logements dynamique, et une sollicitation en équipements publics de proximité (petite enfance, scolaire, accueil des personnes âgées dépendantes...);
- le besoin de mise à niveau énergétique des logements ;

- la pression foncière et la nécessité de préserver la biodiversité et les espaces naturels, éléments importants du cadre de vie, la transition écologique et la nature en ville ;
- des enjeux de préservation de l'emploi local, dans toute sa diversité (activités agricoles, artisanales...) qui permettent de vivre et travailler dans sa commune de résidence ou non loin, et ainsi de limiter les déplacements ;
- le constat d'accroissement des inégalités dans certains cas : paupérisations dans certaines communes ou quartiers (populations ouvrières, mais aussi gens du voyage, minorités ethniques non sédentarisées...).

Cette mise en tension propre au territoire nantais entre dynamisme, cohésion sociale et nécessaire préservation des ressources est au cœur du CMRTE et justifie pleinement l'engagement des partenaires.

2.2 La contractualisation existante

Il est rappelé que le CRTE est un contrat cadre qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

Dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, un recensement des contractualisations existantes, qui relève du diagnostic du territoire est dès lors réalisé.

L'intégration avec les dispositifs contractuels régional et départemental est également recherchée, dans la mesure du possible.

Dès lors qu'un axe ou une orientation stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire sont rappelées dans l'annexe 3 du CMRTE, qui pourra être actualisée après validation par le COPIL du CRTE (voir article 6).

2.3 Les enjeux et la stratégie du territoire

Le mandat 2020 – 2026 s'est en effet ouvert avec une crise sanitaire planétaire inédite, dont personne ne mesure encore tous les impacts, mais qui a révélé ou amplifié des mutations de notre société. Un changement de modèle s'impose, autour de deux piliers majeurs, boussoles des politiques publiques nantaises et métropolitaines :

- **traiter l'urgence économique et sociale** pour apporter des réponses immédiates aux nombreuses familles et aux ménages que la crise a fragilisés et aux entreprises comme aux salarié·e·s pour le maintien de l'emploi. Face aux nombreuses inégalités mises en exergue par la crise sanitaire et l'accentuation de la précarité, il est prioritaire d'inventer de nouvelles solidarités pour accompagner les plus fragiles, combattre les inégalités et lutter contre les exclusions. La métropole nantaise doit être un territoire de solution(s) pour répondre aux enjeux sociaux et économiques notamment par le soutien de l'emploi, l'innovation économique et sociale et l'accompagnement des plus fragiles. Nantes doit continuer à promouvoir l'égalité et les solidarités comme les valeurs profondes de son territoire où personne n'est laissé sur le bord de la route et où chacun·ne puisse trouver les ressources de son émancipation. L'éducation, la culture, le sport, la sécurité doivent notamment y contribuer. La politique de la ville est au cœur des politiques publiques.
- **Répondre à l'impératif écologique** aux bonnes échelles pour une action efficace sur les enjeux écologiques et sociaux. Le contexte covid conduit à modifier en profondeur et durablement les comportements, le rapport au vivant et à la nature avec pour conséquence une mutation des approches pour fabriquer la Ville en tenant compte des aspirations nouvelles et d'un modèle économique réinventé. Face à l'urgence climatique une attention toute particulière sera portée à

l'environnement et à la biodiversité. Ce sont toutes nos politiques publiques qui doivent opérer une accélération majeure pour passer le cap de la transition énergétique à la transformation écologique et prôner un développement économique encore plus responsable. Nantes et sa métropole doivent être un modèle résilient qui protège, anticipe et atténue les crises actuelles et à venir. Un modèle où la santé est un bien commun reconnu au cœur de l'action publique qu'il s'agisse de la santé individuelle, de l'accès aux soins ou de la santé environnementale.

Le projet métropolitain et nantais place au cœur de ses actions la réponse à ces défis majeurs, avec des modes de faire qui le singularisent : **dialogue citoyen** pour penser la ville de demain pour et avec les habitant·es en appuyant les initiatives collectives, en facilitant leur capacité à agir tout en respectant leur autonomie d'action. **Proximité** pour un projet à l'écoute des besoins et en veille sur les ressources du territoire et notamment des communes. **Expérimentation-innovation** pour un projet qui renouvelle et stimule son action. **Alliance des territoires** pour agir en interdépendance, coopération et réciprocité avec les territoires voisins.

Il se formalise autour de 17 politiques publiques métropolitaines et 10 politiques publiques nantaises. Il s'inscrit dans les documents stratégiques supra (SRADDET, SCoT, SAGE...), s'appuie sur le contrat d'engagement issu de la concertation menée notamment pendant la crise sanitaire (convention citoyenne), se décline à la fois dans les documents stratégiques métropolitains comme le PLUm, le PDU, le PCAET, les feuilles de route économie circulaire, Loire, longévité... et du point de vue territorial avec les contrats territoriaux en cours d'élaboration avec les communes. Enfin, il intègre la question des échelles et des coopérations territoriales.

Les relations entre Nantes Métropole et les 24 communes qui constituent la métropole reposent sur plusieurs principes fondateurs :

- Plus de solidarité en particulier en faveur des communes les moins peuplées pour assurer un aménagement équilibré,
- Plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique,
- Une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte avec un conseil de développement renouvelé, et une association étroite des acteurs et des citoyen·ne·s.

Ces principes sont formalisés dans plusieurs documents structurants :

- Le **Pacte de gouvernance 2020-2026**, qui vise à renforcer les liens entre la Métropole et les 24 communes, avec une gouvernance plus partagée avec les communes, leurs maires et élu·e·s municipaux, mais aussi avec les citoyen·ne·s, pour une Métropole forte, portant des projets structurants pour toutes et tous, avec la proximité comme préoccupation permanente mais aussi comme méthode. Ce Pacte de gouvernance prévoit notamment l'élaboration de contrats territoriaux : basés sur un diagnostic partagé avec les élus du territoire, un dialogue s'est engagé en début de mandat autour des enjeux les plus significatifs des territoires. Ces contrats formaliseront les orientations prioritaires partagées entre la Métropole, les projets à l'échelle métropolitaine, les projets à l'échelle du pôle, les projets de coopérations entre les communes, et les Programmations pluriannuelles d'investissement (PPI) territorialisées.
- Le **Pacte de citoyenneté métropolitaine**, qui ambitionne d'accompagner la transition démocratique en réformant la manière dont la collectivité prend des décisions en associant les citoyens et acteurs et en tenant compte de leurs expressions diverses dans la conduite des projets et politiques publiques. Il constitue ainsi un socle institutionnel et politique inédit qui fixe un cadre engageant pour la collectivité (élu·e·s et agent·e·s) dans la mise en œuvre de la participation citoyenne. Il formule des valeurs et des engagements en faveur d'une métropole participative et citoyenne qui reconnaît, promeut et soutient la citoyenneté métropolitaine pour que les citoyens participent à l'élaboration des décisions qui les concernent, que les grandes mutations du territoire soient débattues avec eux, et qu'ils soient soutenus dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général
- Le **Pacte financier de solidarité** qui renforce la solidarité de Nantes Métropole vis-à-vis des communes Par le renforcement de la dotation communautaire de solidarité, la révision des conventions de gestion entre la métropole et les 24 communes, notamment autour de l'entretien et la

gestion des espaces verts et la création ou la refonte de plusieurs fonds de soutiens aux communes : in nouveau plan piscines, la création du fonds de solidarité 1 % mise à l'abri, la création d'un fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable ; le doublement du fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux et l'élargissement du fonds tourisme de proximité. Cet effort fait de la métropole nantaise l'une de celles en France qui redistribuent le plus aux communes, avec 50,4 €/habitant contre 28,6 €/hab. en moyenne.

Ce cadre se caractérise par une forte croissance des investissements dans les domaines ciblés par le CRTE : mobilités, nature en ville, aménagement du territoire, politique de la ville, proximité, habitat, déchets.

Le contrat métropolitain de relance et de transition écologique s'intéresse plus particulièrement aux trois axes stratégiques déclinés ci-après :

- **Axe 1 : transition écologique et solidaire.** Il s'appuie sur les politiques publiques métropolitaines, nantaises et communales suivantes :
 - Nantes Métropole : fabrique de la ville écologique et solidaire ; mobilités ; santé ; longévité ; nature et biodiversité ; eau ; alimentation ; énergies climat ; déchets ; numérique responsable
 - Communes : jardins / nature dans la ville
- **Axe 2 : cohésion sociale et territoriale, proximité.** Il s'appuie sur les politiques publiques métropolitaines, nantaises et communales suivantes :
 - Nantes Métropole : conciliation et usages de l'espace public ; habitat, logement, hospitalité ; politique de la ville ; patrimoine
 - Communes : solidarités ; protection, médiation, sécurité ; éducation ; sport ; jeunesse ; soutien aux initiatives
- **Axe 3 : rayonnement et alliance des territoires.** Il s'appuie sur les politiques publiques métropolitaines, nantaises et communales suivantes, ainsi que sur les partenariats tissés avec les territoires voisins, notamment au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et avec le Pays de Retz au travers du contrat de réciprocité :
 - Nantes Métropole : économie et emploi responsable ; rayonnement et ouverture au monde ; soutien à la recherche et innovation
 - Communes : culture

Ces trois axes s'inscrivent plus globalement dans le projet collectif des communes et de la métropole, de construire, de manière partenariale une métropole solidaire, innovante, créative et rayonnante.

Article 3 – Mise en œuvre des actions et mise à jour du CMRTE

3.1 Mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en 3 axes :

1. La transition écologique et solidaire
2. La cohésion sociale et territoriale, la proximité
3. L'emploi, le rayonnement et l'alliance des territoires

Axe 1. Pour une transition écologique et solidaire

Face à l'urgence climatique une attention toute particulière sera portée à l'environnement et à la biodiversité. Écologie et justice sociale deviennent les deux marqueurs que toutes les politiques publiques doivent intégrer pour une accélération majeure destinée à passer le cap de la transition énergétique à la transformation écologique solidaire. Le contexte covid a renforcé cette exigence en modifiant en profondeur et durablement les comportements, le rapport au vivant et à la nature avec pour conséquence une mutation des approches pour fabriquer la ville en tenant compte des aspirations nouvelles et d'un modèle économique réinventé.

1.1.de la transition énergétique à la transition écologique

La métropole s'est dotée d'une feuille de route pour la transition énergétique en 2018, qui regroupe 15 ambitions et 33 engagements de la métropole, des communes, des citoyens, des associations et des entreprises, et marque trois ruptures :

- La première rupture réside dans les objectifs qui sont fixés. La transition énergétique doit être totalement au bénéfice des habitants. Elle doit être un **outil d'égalité, de lutte contre les inégalités et de réduction de la précarité énergétique**. Elle doit aider à résoudre les problèmes du quotidien et à améliorer la qualité de vie. La rénovation énergétique des logements doit être accompagnée avec les guichets France Rénov' et les aides de l'État associées (MaPrimRénov')
- La deuxième rupture, c'est travailler à mettre en valeur et à utiliser 100 % des ressources, avec une **volonté d'alliance des territoires** : micro-gisements et production locale d'énergies renouvelables, nature en ville dans son sens le plus large, circuits courts, alimentation durable, valorisation des déchets, utilisation intelligente des éléments de la "nature en ville", etc. C'est le chemin vers une moindre dépendance aux énergies fossiles, une plus grande résilience du territoire, une plus forte sécurité et une garantie d'approvisionnement, etc.
- La troisième rupture est démocratique : la transition énergétique doit être une aventure collective qui doit permettre d'expérimenter, de rester ouverts aux initiatives de tous, pour pouvoir **emmener tout le monde, dans un mode de faire collectif qui caractérise le territoire**.

Les communes sont des acteurs privilégiés de la feuille de route de la transition énergétique. Dans la suite de ce qu'elles ont déjà initié sur leur territoire, elles s'engagent sur de nouveaux projets pour accélérer la dynamique de transition, notamment sur leurs politiques de rénovation de leur patrimoine, sur la réalisation d'achats responsables ou encore pour accompagner en **proximité des initiatives citoyennes**.

La ville de Nantes et les communes du territoire s'engagent dans la **rénovation énergétique** de leur patrimoine, que ce soit les bâtiments publics ou les logements sociaux des bailleurs.

Tous les travaux de rénovation du patrimoine des communes et de la métropole prennent en compte la dimension énergétique, et des travaux d'amélioration de la performance sont systématiquement recherchés. Pour le mandat 2020-2026, citons parmi les projets les plus importants la rénovation énergétique des locaux du VAN rue Crucy, ou la réhabilitation générale des bâtiments de la Manufacture à Nantes, celle du bâtiment Saint-Léonard, ou le site du Perray (Pôle Maintenance Ateliers), mais aussi par exemple la rénovation énergétique du Piano'cktail à Bouguenais, l'isolation de l'ensemble sportif de la Bugallière à Orvault, la rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Sainte-Luce et de Vertou. Les réflexions sur la réhabilitation de la **Tour Bretagne** seront à ouvrir dans le calendrier du CMRTE (dépollution, rénovation énergétique, contenu de la programmation).

Pour atteindre l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables locales en 2050, il faut également à la fois agir sur la baisse des consommations, et sur la production d'ENR locales. Des travaux de raccordement des réseaux de chaleur sont prévus tout au long du mandat pour environ 2M€. L'installation de panneaux photovoltaïques se poursuivra, partout où c'est possible, pour donner vie à l'engagement « 100 % toitures utiles », et notamment à Bouguenais, La Montagne, Nantes. Un Schéma Directeur des IRVE (Bornes de recharges véhicules électriques) sera réalisé, en concertation avec les territoires voisins.

L'ambition du territoire en la matière est forte, et reconnue par la labellisation Citergie Gold de Nantes Métropole en 2021, plus haut niveau de reconnaissance pour une collectivité.

1.1.1 Cycle de l'eau :

L'eau occupe une place centrale au sein de la métropole nantaise et marque son identité. Ses 1000 km de cours d'eau, 9500 ha de zones humides mais aussi son bocage dessinent ses paysages et sont les moteurs de son développement et de son rayonnement. A travers la Loire qui la traverse et dans laquelle elle puise son eau potable, la Métropole s'inscrit également dans un territoire bien plus vaste, où les enjeux de solidarité amont-aval et d'alliance des territoires prennent toute leur place.

Face à la dégradation accélérée des écosystèmes et à la fragilité de la ressource en eau, illustrée par le fait que seulement 3% des cours d'eau de notre département sont reconnus en bon état, la préservation et la reconquête de la biodiversité (terrestre et aquatique) sont des enjeux majeurs de ce nouveau mandat. Dans le mandat qui débute, la métropole triple son investissement pour l'eau, autour de plusieurs axes :

- **Anticiper les besoins futurs et sécuriser l'alimentation en eau potable** (+140 000 habitants prévus en 20 ans sur le territoire métropolitain),
- Poursuivre les efforts de réduction de l'impact de l'assainissement sur les milieux et la définition des futures stations de la Métropole en adéquation avec les évolutions démographiques et climatiques.
- **Améliorer la santé des milieux aquatique** : (actuellement, 0 % des cours d'eau sont en bon état et 50 % en état moyen), par des actions favorisant la biodiversité, ou en agissant pour réduire les rejets d'eaux usées au milieu naturel (réhabilitation stations/postes/réseaux, bassins de stockage-restitution...)
- **Prévenir les inondations** (7,7% du territoire est soumis au risque d'aléa inondation par ruissellement pluvial)

Une attention particulière sera apportée à l'accès des populations précaires à l'eau et l'assainissement, et à l'évaluation du dispositif de tarification sociale de l'eau.

1.1.2 Nature en ville et biodiversité :

Plus largement, la question de la **nature en ville** est devenue ces dernières années un enjeu majeur de l'aménagement urbain du territoire métropolitain tant pour préserver la biodiversité en milieu urbain, les terres agricoles et les milieux naturels que pour atténuer les impacts de la fabrique de la ville sur le changement climatique et avancer sur son adaptation au changement climatique. La métropole mettra notamment en œuvre son étoile verte, un plan arbres et un plan pleine terre, et continuera à structurer la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Reconstruction de la ville sur elle-même, désartificialisation et renaturation seront au cœur des réflexions autour du « zéro artificialisation nette », en relation avec les territoires voisins. En particulier, l'enjeu est d'agir sur les friches, les dents creuses et la densification.

Les terres artificialisées représentent 42 % du territoire de Nantes métropole, dont plus de la moitié par l'habitat. Entre 1999 et 2016, elles ont connu une croissance moyenne de 0,6 %/an, ce qui est une dynamique plus faible que celle observée sur le SCOT métropolitain NSN (+0,7 %/an) et sur le département (+1 %/an). Si on extrapolait par rapport à 2012-2016, l'évolution de l'artificialisation entre 2009 et 2019 serait de 0,4%, donc une dynamique plus faible. Cette dernière est davantage portée par le développement économique (+ 0,8 %/an) que le résidentiel (+ 0,3 %/an).

Une action forte et emblématique des communes portera sur la désimpermeabilisation et la renaturation des cours d'écoles et de crèches, que ce soit à Nantes, Bouguenais, La Montagne, Orvault, Saint-Sébastien ou Sainte-Luce sur Loire ou dans le cadre du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Il s'agira aussi de mettre en place un plan « fortes chaleurs », qui établira un diagnostic de performance énergétique sur l'ensemble des établissements scolaires, puis de mettre en œuvre des travaux d'isolation des bâtiments ou d'aménagements extérieurs (préaux, casquettes, films solaires..).

1.1.3. Déchets

Face aux défis climatiques et environnementaux, la politique publique des déchets a un rôle essentiel à jouer : produire moins de déchet, mieux trier, mieux valoriser permet de préserver les ressources et de limiter les pollutions. Le 3^e Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) fixe des objectifs ambitieux, avec une réduction de 20% des déchets ménagers en 2030 par rapport à 2010, et une valorisation (recyclage et compostage) de 65% des déchets en 2030. Pour les atteindre, 136 M€ seront investis pour les 5 ans à venir, soit une hausse de 350%.

La métropole mettra en œuvre un investissement sans précédent pour renforcer le tri (5 nouvelles déchetteries et deux écopoints), la collecte de déchets et le réemploi, au service des objectifs de réduction et de valorisation des déchets. Il s'agit là de préparer l'avenir en anticipant la capacité de traitement face à la production de déchets qui augmentera mécaniquement avec le nombre d'habitants : plan déchetteries, réalisation d'une plateforme de traitement des déchets verts et biodéchets...

Les biodéchets représentent 27% des ordures ménagères collectées. En les collectant séparément et en les compostant, elles permettent à la fois de réduire le volume final de déchets ménagers et d'enrichir les sols agricoles. La collecte des biodéchets sera expérimentée sur tout le quartier Nantes nord (25 000 habitants concernés), avec 180 points d'apport volontaire installés entre novembre 2021 et janvier 2022.

L'objectif est d'étendre ce service à toute la métropole à l'horizon 2026.

1.1.4 Amélioration de la qualité de l'air

Nantes Métropole a entamé les réflexions pour mettre en place une Zone à Faible Émission (ZFE) avant 2025 et travaillera ce sujet avec les territoires voisins. Actuellement la qualité de l'air extérieur est qualifiée pour 94 % des habitants comme « à préserver », et pour 6 % comme « fragilisée ». Ce sont le dioxyde d'azote et les particules PM10 qui sont majoritairement responsables de la pollution dans les zones exposées.

1.1.5. Alimentation locale et de qualité

Le Projet alimentaire territorial (PAT) adopté en 2018 a pour finalité de tendre vers une alimentation locale, durable et accessible à tous. Parmi les 8 axes de travail, l'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'optimisation de l'approvisionnement local (logistique bas carbone) ou l'éducation et la sensibilisation autour des enjeux de l'alimentation font partie des priorités.

Les objectifs fixés et adoptés en conseil métropolitain opèrent une rupture forte pour engager l'ensemble de la filière alimentaire vers un modèle d'alimentation durable et la structuration d'un territoire vivable, pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la reconquête de la biodiversité et de la santé. On peut en particulier souligner les objectifs structurants suivants du territoire :

- 100 % de la surface agricole utile préservée avec compensation intégrale des parcelles agricoles déclassées ou urbanisées en cas d'aménagement
- 50 % de la surface agricole et 50 % des sièges d'exploitation en production / conversion biologique d'ici 2025
- l'éco-conditionnalité (production ou conversion en mode de production biologique) de la collectivité pour l'accompagnement des projets agricoles et la mise en place de baux environnementaux pour toutes les parcelles publiques confiées à des agriculteurs
- 100 % des écoles engagées dans l'alimentation durable en 2025 via un grand plan « PAT à l'école » : restauration collective, gaspillage alimentaire, potagers, actions de sensibilisation, parrainage 1.école/1 ferme, établissements pilotes, fêtes d'école « zéro déchets »...

Concrètement, les communes portent notamment des projets de cuisines centrales renouvelées comme Bouguenais, Les Sorinières, Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Thouaré sur Loire et des projets de fermes (Nantes) ou de régies publiques de production maraîchère (Thouaré, Bouguenais).

1.2. La mobilité durable

Quelques chiffres clés sur les mobilités :

2,3 millions de déplacements en 2015; + 21% de déplacements à l'horizon 2035

74% des déplacements en voiture se font seuls

40% des déplacements de moins de 3 kms sont effectués en voiture.

43% des émissions de GES sont dues au transport routier à l'échelle de Nantes Métropole

17% des déplacements font plus de 10 kms mais représentent 70% des GES

54% des déplacements font moins de 3 kms mais représentent 7% des GES

Les échanges entre l'intérieur et l'extérieur du périphérique représentent 18 % des déplacements et 46 % des émissions

Des baisses de recettes liées à la pandémie Covid 19 (- 28 M€ en 2020) et aux évolutions tarifaires sur les TC (-20 M€/an

Objectifs 2030 : 2/3 des déplacements en modes alternatifs, 1/3 en modes motorisés individuels soit + 13 points pour les modes actifs

La **politique publique mobilités est au cœur des transitions** : la transition écologique mais aussi numérique, le développement des expérimentations et des innovations, et l'accompagnement des mutations sociétales dont on ne connaît pas encore l'ampleur.

La métropole a pour ambition de réduire la part des modes motorisés individuels au profit des modes actifs, des covoitureurs et des usagers des transports en commun. L'accessibilité à tous, l'équité financière, territoriale, d'âge et de genre, le droit au transport et le bien vivre ensemble, constituent ainsi des valeurs fondamentales de cette politique publique.

La crise COVID a accentué les enjeux de santé publique, et mis en exergue le rôle essentiel de la mobilité en matière de santé : diminution de la pollution, contribution à l'activité physique, faire du vélo et de la marche qui sont des « gestes barrières » mais aussi « des gestes santé ».

Depuis 2014, la métropole a soutenu les nouveaux usages de déplacements : création de nouvelles lignes de chronobus, renouvellement du parc de bus et tramway permettant augmentation de capacité, ouverture de places en parking relais, aménagement de voies cyclables...

La **première décision du mandat a été de réduire de 20 % le coût de l'abonnement de transport SEMITAN**, et de mettre en place la **gratuité les week end**. C'est dans cet état d'esprit et sur cette priorité des mobilités pour tous que la métropole va mobiliser pleinement ses capacités d'investissement sur la durée du mandat : renouvellement du matériel roulant permettant une augmentation de capacité (bus et tramway), développement de nouvelles lignes de tramway, connexion de la ligne 1 et 2 du tram, construction d'une centre d'exploitation pouvant accueillir les rames de grande longueur... L'objectif est de permettre à terme 300 000 voyages par jour soit une augmentation de 50 % des capacités actuelles du réseau de transport en commun métropolitain.

C'est **un tiers des investissements, soit un milliard d'euros**, qui sera consacré par la métropole aux mobilités pendant le mandat : ces investissements irrigueront **toutes les communes du territoire, autour de quatre axes stratégiques** :

1.2.1. Une mobilité de proximité, douce et apaisée

Il s'agira de :

- Développer les zones apaisées dans les communes, étendre les aires piétonnes, les zones 30 dans le centre ville de Nantes,
- Créer un vélopolitain (réseau express vélo maillé, avec des lignes sécurisées et identifiées), construire 50km de réseau structurant/magistral, créer des continuités intercommunales avec les territoires voisins, et développer la mobilité douce en sécurisant les abris vélos à Mauves sur Loire,
- Renforcer la prise en compte du piéton dans la conception des espaces publics (schéma stratégique piéton, cheminements piétons à Saint-Léger les Vignes)
- Travailler sur l'écomobilité scolaire en proposant des solutions de sécurisation aux abords des écoles et étendre les animations de sensibilisation auprès des enfants

1.2.2. Des services facilités et qui incitent au changement de comportements

En plus de la gratuité des transport en commun le week-end et de la baisse du prix des abonnements, une tarification solidaire pour l'acquisition et la location de vélos sera mise en place. Il s'agira aussi d'accompagner le changement de comportement, avec des actions ciblées en direction des scolaires, étudiants ou entreprises.

Un compte mobilité uniques sera créé, pour faciliter l'intermodalité et une nouvelle billetterie sera mise en place.

1.2.3. Une métropole plus accessible

Cet axe se déploiera avec les objectifs suivants :

- Poursuivre le développement du réseau bus, en renforçant le maillage, la desserte des territoires périphériques et la performance des lignes
- Renouveler les bus et augmenter la capacité. Il s'agira aussi de continuer à prolonger et créer de nouvelles lignes de transports collectifs à haut niveau de service.

- Poursuivre le développement du réseau tramway : suite à la concertation menée en 2021, engager la création de nouvelles lignes (L6, L7, et L8 en busway à vocation électrique), dont la liaison « Jamet-Romanet », ainsi que le doublement du pont Anne de Bretagne.
- Poursuivre l'extension de la ligne 1 à Babinière.
- De gros investissements seront réalisés pour le renouvellement du matériel roulant, avec l'acquisition de 61 rames de tramway de 4ème génération.

Afin de favoriser l'intermodalité, 3000 places supplémentaires seront créées dans les parking relais et les aires de covoiturage, et 7000 places supplémentaires de stationnement vélo seront proposées.

Plus largement, l'accessibilité ferroviaire de la métropole et l'amélioration de l'accessibilité de l'aéroport seront des axes importants de ce mandat. La métropole sera attentive à ce que le projet de réaménagement concilie la protection des populations riveraines, la modernisation de la plateforme aéroportuaire et le rayonnement du territoire. Il est attendu pour les communes concernées un soutien particulier aux opérations de réaménagement d'espaces ou d'équipements publics nécessaires.

1.2.4. Un usage plus propre et collectif de la voiture

Parmi les actions les plus importantes de cet axe, la construction d'une stratégie de covoiturage à l'échelle de l'aire urbaine, l'expérimentation des axes réservés au covoiturage, ainsi que le renforcement de l'usage des services de covoiturage comme covoit'TAN seront mis en œuvre.

La mobilité électrique sera aussi soutenue, au travers de l'élaboration d'un schéma directeur des IRVE, mais aussi par l'achat de véhicules électriques aux Sornières.

2. Axe cohésion sociale et territoriale, proximité

Face aux nombreuses inégalités mises en exergue par la crise sanitaire et l'accentuation de la précarité, la métropole considère comme prioritaire d'inventer de nouvelles solidarités pour accompagner les plus fragiles, combattre les inégalités et lutter contre les exclusions.

Ceci passe par des politiques publiques spécifiques à certaines problématiques, ou certains publics (QPV, fracture numérique, senior, personnes en situation de pauvreté...), mais aussi par le maintien de la cohésion sociale dans toutes les compétences de la métropole et des communes, dans leur action de proximité pour répondre aux besoins des habitants.

2.1. Solidarités avec les plus fragiles : QPV et nouvelles solidarités

Quelques chiffres :

Les quinze Quartiers Politique de la Ville du territoire regroupent 55 000 habitants dans 4 communes : Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé.

Le taux de pauvreté dans les QPV est 3 fois supérieur à celui de la Métropole : 35 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage est deux fois supérieur à celui de la Métropole (26 % de demandeurs d'emploi dans toute population, et 37 % chez les jeunes).

Le nombre de familles monoparentales est deux fois supérieur au reste des habitants.

La politique de la ville et le renouvellement urbain ont l'ambition de constituer **une réponse face au creusement des écarts** entre la situation ces habitants et ceux du reste de la métropole. La politique de la ville répond ainsi à un enjeu de **cohésion territoriale et sociale**, de **lutte contre les inégalités** et **d'amélioration des conditions de vie** des habitants des 15 quartiers politique de la ville. Elle renvoie à la fois à des enjeux très concrets de quotidienneté et de proximité, et à un enjeu de fond qui est celui de faire la démonstration concrète aux habitants des quartiers qu'ils ont leur place, **toute leur place comme les autres dans la ville, la Métropole et la République**. Cela implique de porter la même ambition pour les quartiers politique de la ville que pour les autres. Vis à vis de ces quartiers qui accueillent les populations les plus précaires de la Métropole, il est de la responsabilité de la collectivité –comme de ses partenaires publics– d'assumer de mobiliser les politiques publiques de manière adaptée ou renforcée, car ce sont les habitants qui en ont le plus besoin.

La crise sanitaire a agi comme **un révélateur et un amplificateur des inégalités** dans les quartiers politique de la ville de la Métropole : inégalité dans l'accès à l'information, exposition renforcée au risque sanitaire, moindre recours à la vaccination, décrochage scolaire, sur-occupation du logement, impact de la baisse de revenus sur des ménages fragiles....

La crise a ainsi révélé une urgence sociale et une nécessité de répondre aux besoins essentiels des habitants : assurer des distributions alimentaires, accompagner les familles dans la continuité éducative, fournir aux familles un équipement informatique et les accompagner dans la prise en main, multiplier les formes d'intervention au sein du quartier pour rester en contact et rompre l'isolement.

Si des **solutions ont été mises en œuvre dans l'urgence, les dynamiques de long terme** autour de l'alimentation et numérique **restent à construire et structurer.**

Deux points feront l'objet d'une attention soutenue des politiques publiques : l'accès à une **alimentation** de qualité doit être pensée pour les familles à faibles revenus et l'accompagnement à la **transition numérique**. Pendant la première année du mandat, la métropole a mis en place une action de lutte contre la fracture numérique, grâce notamment aux postes de médiateurs numériques cofinancés par l'État.

La métropole a souhaité agir sur deux leviers : le matériel fourni aux familles des enfants de CM2 des écoles en QPV qui en sont dépourvues (reconditionné et issu des filières de l'économie circulaire) et l'accompagnement aux usages.

On recherchera les conditions de poursuite du soutien à ces postes de conseillers numériques et de l'équipement des familles non encore pourvues.

Une attention particulière sera accordée par les communes et la métropole au développement des équipements et à l'amélioration des espaces publics dans les QPV : le Pôle Asseray et le nouveau bassin couvert de la piscine des Dervallières, les espaces publics du Grand Bellevue, un centre de santé à Bottière-Pin Sec, multiaccueil, centre socioculturel et locaux associatifs à Plaisance (Orvault)...

Nantes métropole et les opérateurs du logement social ont renforcé leur action pour la rénovation énergétique des logements sociaux, la métropole mobilise 5M€ par an pour les réhabilitations énergétiques ambitieuses du parc social. Plus globalement, dans le mandat l'objectif est la réhabilitation énergétique de 5000 logements par an, dont 1500 dans le parc social.

Lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021, la métropole a adopté le règlement du Fonds de soutien 1 % pour la lutte contre le sans abris, qui vient en complément des autres outils de Nantes Métropole et notamment le Programme Local de l'Habitat, le Fonds de Solidarité Logement et la démarche du "logement d'abord". Ce fonds aidera les communes à proposer des lieux pour être accueilli et habiter transitoirement, aux personnes en situation d'absence de logement personnel.

Par ailleurs, la ville de Nantes réalisera plusieurs opérations dans le mandat : la restructuration lourde de la maison d'accueil de jour Francisco Ferrer (quartier Moutonnerie) et l'accueil de jour et hébergement d'urgence pour les familles (quartier Olivettes). Orvault construira des locaux pour les Restos du Coeur.

2.2. Accompagner la transition démographique

Le territoire métropolitain connaît de profondes mutations de sa population : à la fois augmentation (accueil de 9 000 habitants par an), recomposition des cellules familiales (augmentation du nombre de foyers monoparentaux), et vieillissement.

Le **Programme Local de l'Habitat 2019-2025** répond à l'ambition d'un territoire solidaire pour permettre aux familles, célibataires, personnes âgées, personnes en couple de se loger, quelle que ce soit leur situation. Pour cela, il prévoit de construire 6 000 logements diversifiés par an. Cela passe par un objectif de production de 2 000 logements sociaux chaque année, ainsi que 700 à 800 nouveaux logements en accession abordable. Avec l'Organisme de foncier solidaire (OFS), les ménages modestes peuvent accéder à des logements neufs à des prix de vente inférieurs à ceux du marché.

En plus des aides à la pierre apportées par l'État pour la production de logement sociale, cet effort particulièrement important et nécessaire en matière de production de logement, dans les trois ans à venir, est soutenu par l'État dans le cadre du contrat d'aide à la relance de la construction durable.

En 2019, la métropole lançait son troisième grand débat : « **Longévité, ouvrons les possibles** », qui a mobilisé 23 000 participants. En effet, dans un contexte de forte croissance du nombre de seniors sur le

territoire, et eut égard à la dimension très transversale des enjeux du bien-vieillir (de l'habitat aux services en passant par la mobilité ou le lien social), il est essentiel d'adapter les offres de service pour accompagner le virage qui s'amorce dans l'aspiration forte des personnes à vieillir chez elle.

Dans cette perspective, le service au public doit effectivement faire sa mue et proposer un **véritable service public en direction des seniors** afin de répondre à toutes les dimensions que recouvre l'avancée en âge. La future Maison de la Longévité et des Générations nourrit cette ambition d'être un espace d'accueil, de conseil, d'accompagnement, de ressources et d'animation pour tous les seniors du territoire (58 000 personnes de 60 ans et plus et couvrant 3 générations) prioritairement, mais aussi ceux, plus jeunes confrontés aux questions du vieillissement de parents, voire ceux qui souhaitent anticiper (habitat, préparation à la retraite, anticipation de la baisse de revenus...).

Les communes de Saint-Léger les Vignes et de Nantes inscrivent au CRTE des projets en lien avec ces problématiques. Saint-Léger construira des logements intermédiaires pour personnes âgées. Nantes, via son CCAS, s'engage sur le mandat à la **réhabilitation d'un EHPAD** en lui faisant prendre le virage de l'EHPAD centre de ressource territorial (dans l'esprit de l'article 31 du PLFSS 2022). Les résidences autonomes de la ville bénéficieront également de réhabilitations ou requalifications. Enfin, le **projet Vill'âge** verra le jour pour regrouper au sein d'une plateforme gérontologique la Résidence Autonomie Bout des Landes, deux EHPAD et leurs accueils de jour.

Engagée depuis longtemps en faveur de la **santé**, la ville de Nantes, ainsi que la métropole sont signataires d'un Contrat local de santé 2019-2024. Le diagnostic met en exergue une situation globalement favorable en terme d'espérance de vie par rapport au reste de la France, mais avec des inégalités importantes selon les quartiers et le genre qui apparaissent dès l'enfance. Seront déployés tout au long du mandat des projets de centres de santé, notamment dans les QPV Bottière et Pin Sec.

2.3. Proximité et cohésion sociale

L'égalité et les solidarités sont les valeurs profondes du territoire métropolitain, partagées par Nantes Métropole et ses 24 communes : l'éducation, la culture, le sport, contribuent fortement à leur ancrage. Offrir un niveau de services publics adapté aux habitants est un des leviers pour garantir la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance de tous et toutes à une communauté citoyenne et républicaine.

Toutes communes du territoire métropolitain doivent répondre au dynamisme démographique, qui a un impact sur la production d'équipements publics, et notamment de **bâtiments scolaires, d'accueil périscolaire ou dédiés à la petite enfance**. De nombreux projets d'extension ou de restructuration d'écoles permettent de mettre en œuvre la décision gouvernementale de dédoubler les classes de CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaire.

Petite enfance et éducation sont des priorités fortes pour toutes les communes de Nantes Métropole. Basse-Goulaine, Couëron, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Jean de Boiseau, Saint-Sébastien sur Loire, Sainte-Luce sur Loire, Vertou, Nantes : toutes ces communes ont des projets de construction, rénovation, agrandissement, requalification d'écoles ou de structures pour la petite enfance. Le schéma directeur des écoles de Nantes prévoit des investissements à hauteur de 220M€ pour 7 nouvelles écoles et rénovation/extension de 23 autres. De nombreux projets sont en cours de réalisation, notamment dans les quartiers prioritaires (écoles Lucie Aubrac, Urbain Le Verrier, Alain Fournier...).

Tous les projets accordent une place majeure à la performance énergétique des bâtiments et intègrent des modes de chauffage basés sur les ENR et la présence de panneaux photovoltaïques.

La **place de la nature dans les équipements scolaires et petite enfance** est une préoccupation partagée du territoire : Nantes, Bouguenais (« ma cour est un jardin » : végétalisation des cours d'école et de crèches), La Montagne, Orvault, Saint-Sébastien sur Loire, Sainte-Luce sur Loire... De nombreuses communes s'engagent pour la végétalisation des cours d'écoles et de crèches, afin de lutter contre les îlots de chaleur et d'offrir aux plus jeunes le meilleur confort thermique. Cette réflexion peut se doubler d'une recherche sur la répartition des espaces entre les genres (« cours d'écoles non genrées »).

Des investissements seront également réalisés pour **améliorer la restauration scolaire ou petite enfance** : mise en œuvre du « zéro plastique » à Nantes, qui nécessite des travaux d'adaptation des offices à

l'utilisation de l'inox ou du verre, ou construction d'une cuisine centrale mutualisée entre les communes de Vertou, Les Sorinières et Saint-Sébastien sur Loire.

Cette démarche de réappropriation de l'alimentation collective est également abondée par les communes de Thouaré sur Loire et Bouguenais qui portent des projets de Régie publique ou fermes maraîchères.

Les communes du territoire portent également de nombreux projets de **renovation ou de création d'équipements associatifs ou sportifs**, de lieux destinés à rendre un service public de qualité aux habitants, voire d'améliorer l'accès aux droits.

A titre d'exemple, c'est le cas de plusieurs projets de la ville de Nantes : réhabilitation du pôle Daniel Asseray dans le quartier des Dervallières, rénovation-mise en accessibilité de la Mairie de Doulon, mais aussi reconstruction de la maison de quartier des Haubans, pôle associatif du Coudray...

A Saint-Herblain, le centre socio-culturel du soleil levant sera réhabilité, tandis qu'à Orvault une attention particulière sera accordée au quartier Plaisance (construction de locaux associatifs, amélioration des équipements publics). Aux Sorinières, c'est le pôle associatif de l'Illette qui sera amélioré.

De nombreuses communes comme Rezé réhabilitent ou reconstruisent leurs centres techniques municipaux, pour adapter les outils du service public et continuer à rendre un service de qualité, notamment dans l'entretien des espaces publics.

Enfin, certains projets concerneront des gendarmeries : extension de la gendarmerie de Bouguenais, réhabilitation de la toiture de celle du Pellerin, réalisation de nouveaux pavillons à Basse-Goulaine. Ce confortement des services publics s'exprime également à Nantes, signataire depuis mai 2021 d'un Contrat de sécurité intégré pour une durée de 5 ans. Il engage de nouveaux moyens pour le territoire : augmentation des effectifs des polices municipale et nationale, renforcement de la vidéoprotection, de la justice de proximité, lutte contre les trafics et toutes les formes de délinquance en sont quelques illustrations.

L'**offre sportive** du territoire métropolitain est riche, le nombre de licenciés associatifs et sportifs contribuent à faire des Pays de la Loire une des régions les plus sportives de France. Ce dynamisme est largement porté par les communes et le tissu associatif du territoire. Les équipements sportifs nécessaires doivent cependant être entretenus ou renouvelés voire augmentés, et de nombreux projets se déploieront en ce sens : le complexe sportif Bourgoin Descombes à La Chapelle sur Erdre, la création d'un pôle sportif au Pellerin, ainsi qu'à Thouaré sur Loire, la reconstruction du gymnase des Savarières à Saint-Sébastien sur Loire, ou la construction des équipements sportifs accompagnant l'arrivée du lycée de Vertou. A Nantes, ce sont les pratiques sportives libres urbaines qui seront explorées avec un lieu élaboré avec les collectifs de pratiquants, sur l'île de Nantes, en lien avec le futur quartier de la santé.

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration du « **savoir nager** » : communes et métropole combleront leur retard en matière de lignes d'eau disponibles pour l'apprentissage de la natation et le sport de haut niveau. A Nantes, c'est la piscine du quartier prioritaire des Dervallières qui sera complétée par un bassin couvert et remise à niveau, mais aussi la piscine de la Petite Amazonie (territoire vécu Malakoff) qui fera également l'objet de travaux d'amélioration. A Carquefou, la création d'un centre aquatique viendra compléter l'offre du cadran nord est de l'agglomération. Enfin, une piscine intercommunale pour répondre aux besoins de Bouaye, Saint-Aignan-de-Grand Lieu, Saint-Léger-les-Vignes, Brains, La Montagne, Saint-Jean-de-Boiseau et Le Pellerin verra le jour dans le sud ouest de la métropole, à Bouaye.

En matière culturelle, villes et métropole se sont mobilisées au plus fort de la crise sanitaire pour amortir les effets de l'arrêt total d'activités culturelles. Si le mandat actuel verra la réalisation ou le lancement de grands équipements, dont le rayonnement s'étendra au niveau national (cf infra), l'investissement sera aussi constant pour des équipements culturels de proximité. Les communes de Saint-Aignan de Grandlieu, Sainte-Luce sur Loire, Mauves sur Loire, La Montagne, Carquefou ou les Sorinières s'engagent également dans des projets d'amélioration de leurs médiathèques ou de rénovation de leur patrimoine remarquable.

Les interventions de la ville de Nantes concerneront tous les champs du domaine culturel : la création littéraire avec la Maison de la poésie, la création artistique avec la friche Mellinet ou la lecture publique avec la bibliothèque du Breil installée temporairement dans l'église St Luc. La conservation patrimoniale des archives sera aussi investie avec la création d'un pôle Histoire et mémoires (pôle Archives et archives du sol).

3. Axe emploi, rayonnement et alliance des territoires

3.1. Emploi

Sur le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle, Nantes Métropole réaffirmera son rôle fédérateur et sa capacité de mobilisation des acteurs territoriaux en investissant des espaces de dialogue et de co-construction de solutions (groupes de travail de la plateforme RSE, groupe entreprises du CLEFOP Centre, CDIAE, ATDEC...) et s'attellera à mieux faire mieux connaître les pratiques du développement économique responsable dans le champ de l'emploi et de l'insertion (recruter autrement, entreprise accueillante).

Nantes Métropole s'inscrira dans un partenariat exemplaire avec l'État, dont l'emploi est la compétence, et qui agit notamment par le biais de Pôle Emploi.

L'ambition de ce mandat consistera à franchir une nouvelle étape, en renforçant ce rôle de fédérateur pour la mobilisation des acteurs économiques du territoire en faveur de l'emploi, de manière à faciliter leur engagement en matière d'inclusion. Il s'agira d'identifier et anticiper les besoins de compétences du territoire métropolitain, d'accompagner les personnes dans leurs parcours vers et dans l'emploi, avec une attention renforcée pour l'emploi des jeunes, des seniors, des femmes et l'emploi dans les Quartiers Politiques de la Ville, de favoriser le développement des compétences transversales et professionnelles, en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi, de lever les freins à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées. Il s'agira aussi d'encourager les entreprises à recruter et à accueillir des personnes éloignées de l'emploi et d'accompagner les transitions : promouvoir les dispositifs de prêt de compétences, de formation, de reconversion professionnelle. Concrètement, Nantes Métropole conduira une ou plusieurs Expérimentations **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, créera une maison de l'entreprise responsable**, pour faciliter les démarches des entrepreneurs engagés dans les transitions et concrétiser le projet. Le chantier « emploi des jeunes dans les QPV » sera prioritaire, et un salon d'affaires « Structures d'insertion/entreprises » sera organisé pour favoriser les actions de co/sous-traitance dans le cadre du dispositif métropolitain des clauses sociales

3.2. Rayonnement

Le **rayonnement**, pour une métropole, c'est sa capacité à réaliser des projets, rendus nécessaires par sa densité de population, son rôle de centralité, ses responsabilités comme locomotive du développement économique durable, sa capacité à mettre en synergie les talents de l'innovation, acteurs institutionnels, de la recherche, universitaires... La politique publique « rayonnement et ouverture au monde » portée par la métropole concerne aussi bien la culture et le sport que la coopération au niveau européen et international, et couvre tout le spectre des interventions métropolitaines à l'aune de cette dimension.

3.2.1. Sport de haut-niveau

L'accueil de compétitions sportives internationales sera possible grâce aux investissements qui seront réalisés, par exemple sur le **stade de la Beaujoire** pour abriter certains matchs de la coupe du monde de rugby 2023 et des épreuves des jeux olympiques et paralympiques 2024.

Plusieurs autres projets concernent le sport de haut-niveau. Le futur **bassin olympique métropolitain** offrira un équipement structurant doté de 2 bassins (olympique 50m et bassin 20m) et sera le seul équipement de cette dimension à l'échelle régionale. Localisé à Rezé, dans la ZAC Pirmil les Isles, il s'adressera prioritairement au sport de haut niveau amateur ou professionnel, qui contribue au rayonnement du territoire. Il permettra également de créer de nouvelles lignes d'eau nécessaires à l'apprentissage de la natation par les scolaires du cadran sud ouest de la métropole. Ce bâtiment résilient mettra en œuvre des objectifs ambitieux de performance environnementale et énergétique. On peut citer aussi la rénovation du vélodrome de Couëron et la création d'un pôle BMX à Tougas (Saint-Herblain).

3.2.2. Grands équipements culturels

Les **grands musées métropolitains**, équipements qui servent à la fois la proximité et le rayonnement au niveau national et international seront également l'objet des attentions dans ce mandat :

Le **bâtiment CAP44**, anciens Grands Moulins de la Loire, sera conservé dans le respect de sa valeur patrimoniale et de son environnement, et il a été décidé d'affecter le bâtiment à une offre culturelle et touristique centrée sur Jules Verne et les imaginaires.

La proximité entre l'univers vernien et l'identité et l'histoire industrielles et portuaires du bâtiment permettent en effet la mise en valeur de l'architecture Hennebique, l'intégration de dispositifs de médiation dédiés à l'histoire des Grands moulins et à leur place dans l'écosystème industriel de la Basse-Loire, la mise en valeur du rapport à la Loire.

La **restructuration du Muséum** sera engagée dans le mandat : ce pôle régional unique dans son domaine est un élément moteur du développement de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire de la métropole. Ses collections sont parmi les plus importants en France avec 1 500 000 spécimens et il est fréquenté pour le quart par des visiteurs hors région des Pays de la Loire. Cette fréquentation en augmentation constante depuis plusieurs années amène à une saturation des espaces. Pour ce lieu patrimonial historique, des travaux importants de rénovation et d'amélioration de la muséographie seront réalisés.

3.2.3. *Tourisme*

En matière de **tourisme durable**, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique singulière et ambitieuse, en collaboration avec le tissu économique et culturel local, afin d'asseoir la métropole comme une destination urbaine renommée, et de renforcer son rayonnement au plan national et européen, auprès des clientèles loisirs et affaires. L'action publique intervient notamment dans la création d'équipements singuliers, comme l'**Arbre aux Hérons** dans le jardin extraordinaire, et dans le soutien au tourisme de proximité. On peut citer ici le travail engagé sur la **mise en tourisme du lac de Grandlieu**, situé au carrefour de quatre EPCI (Grand Lieu communauté, Nantes Métropole, communauté de communes Sud Retz Atlantique et Pornic Agglo Pays de Retz) : ce projet participe au développement des synergies entre les communes et intercommunalités du tour du lac et entre des territoires ruraux et urbains : un enjeu majeur pour ce territoire, concerné par des problématiques écologiques qui s'étendent bien au-delà de chacune des frontières administratives, comme l'amélioration continue de la qualité des eaux notamment. Très concrètement, cette mise en tourisme passe par la réalisation d'un plan guide d'aménagements raisonnés et coordonnés pour la valorisation des cours d'eau connectés au lac (Ognon, Boulogne, Tenu, Acheneau) dans une logique de bassin versant.

3.3. Alliance des territoires

L'**alliance des territoires** est fondée sur la nécessité des territoires à faire ensemble, c'est-à-dire à accepter de dépasser les frontières administratives pour considérer les territoires comme des entités dans lesquelles habitants, idées, richesses circulent. D'une part au nom de l'**efficacité de l'action publique**, pour répondre à la bonne échelle aux questions qui touchent la vie quotidienne des habitants dont les vies ne sont pas réglées par les périmètres administratifs, et d'autre part parce que l'**accompagnement des transitions** nécessite d'appréhender les enjeux à une échelle plus large que le périmètre métropolitain.

L'enjeu est aussi de répondre aux fractures et inégalités territoriales. La notion de réciprocité implique que devant le défi des transitions, villes et campagnes ont des destins liés, dans un double mouvement :

- Portes d'entrée de l'économie monde, les métropoles concentrent habitants, richesses, valeur ajoutée, créativité. Cette réalité factuelle, objective, leur confère une responsabilité particulière, celle d'assumer les charges de centralité, sans capter les ressources et sans se considérer comme des îles, mais au contraire d'organiser la redistribution/répartition des ressources.
- Les métropoles tirent leur dynamisme et leur force des territoires voisins, dont les richesses naturelles, patrimoniales, agricoles, paysagères, créatives, nourrissent la dynamique métropolitaine. Elles représentent des débouchés économiques créateurs de richesse pour les campagnes.

Plusieurs démarches, feuilles de routes et dispositifs viennent alimenter cette structuration des relations avec les territoires voisins. Historiquement, ces principes sont partagés au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, et transcrits au sein du SCoT qui porte des ambitions fortes en matière de réduction de la consommation d'espace, préservation des espaces agricoles, ambitions élevées en matière de construction de logements pour tous... La feuille de route du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire comprend notamment les projets suivants : définir puis mettre en œuvre **une action structurante** démonstratrice des possibles de l'adaptation des villes au changement climatique, **formaliser un projet de territoire biodiversité**, action **grandes toitures photovoltaïques** dans le cadre du Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire, établir un **document cadre commun sur la trajectoire énergétique**, identifier ensemble **les fonciers économiques disponibles** en densification, recyclage et extensions mesurées... Nantes Métropole travaille et travaillera de plus en plus avec ses territoires voisins notamment pour établir une stratégie coordonnée en matière de mobilité. Déjà, les échanges sont avancés autour des liaisons cyclables, avec Erdre et Gesvres notamment.

Plus récemment, elles se traduisent de façon opérationnelle au travers du contrat de réciprocité avec le Pays de Retz qui décline quatre volets : alimentation, développement économique, mobilités, tourisme. Ce contrat de réciprocité a par exemple conduit à soutenir financièrement l'association AALVIE (abattage des animaux sur leur lieu de vie). L'Atelier des territoires « vivre et travailler autour du lac de Grand Lieu et l'aéroport Nantes Atlantique » a été l'occasion de mettre en lumière la richesse de ces coopérations.

Ces partenariats auront vocation à s'étoffer dans les mois et années à venir avec les territoires voisins.

L'ensemble de ces projets, actions et opérations portées par les 24 communes et la Métropole sont rassemblées dans l'annexe 3 du CMRTE.

3.2 Actualisation du CMRTE

Chaque année la liste des actions, projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE, et validée par le comité de pilotage. L'évaluation finale du CMRTE prend en compte la liste de toutes les actions déployées sur la durée du CMRTE, y compris celles intégrées au cours du contrat.

Les opérations prêtes à démarrer en 2022 et pour lesquelles une demande de subvention a déjà été déposée figurent en **annexe**.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux. L'ensemble des annexes financières annuelles sont regroupées dans l'annexe 4.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le Préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

Article 5 - Engagements des partenaires

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Un protocole financier précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions qui seront inscrites au CMRTE. L'État s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements pour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

L'État y ménagera, de manière adaptée, un accès à l'ensemble des programmes de financements disponibles dans une logique intégratrice : crédits des mesures du Plan de relance, crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, et la politique de la Ville, crédits sectoriels et territoriaux du CPER dont le CMRTE a vocation à constituer la déclinaison métropolitaine, fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne et du plan de relance européen (React) en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse, etc.

Il en ira de même pour les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant la Métropole (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »), des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce CMRTE, Nantes Métropole assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CMRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CMRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et de son évaluation.

5.3.1 – L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés, et établissements, à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

5.3.2 – L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut accompagner des actions de restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité en donnant la priorité aux projets intégrés dans les contrats territoriaux. Elle apporte également des aides financières aux études ou travaux d'amélioration des stations de traitement et des réseaux de transfert des eaux usées, de fiabilisation de l'autosurveillance, de traitement des eaux pluviales ou de réduction à la source des émissions de micro-polluants. Pour les métropoles, ces aides peuvent être contractualisées dans un accord de programmation pluriannuel.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc. Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont à préciser en annexe.

5.3.3 – L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État sur le territoire

Les politiques publiques prioritaires de l'Etat concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Nantes Métropole, et les communes de son territoire, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes suivants :

- redynamiser le secteur de la construction de logements adaptés à la demande locale pour créer des logements dans tous les segments de parc en proposant des démarches innovantes en matière de sobriété foncière, en vue de répondre aux besoins de développement du territoire, tout en limitant l'artificialisation des sols et en favorisant la renaturation
- actions en faveur de la lutte contre le changement climatique (développement des ENR, favoriser l'économie circulaire, réduire nos consommations, encourager les mobilités douces...), la préservation de la biodiversité et permettant la reconquête de la qualité de l'eau en cohérence avec le contrat territorial Eau, le développement des énergies renouvelables ; accélérer la rénovation énergétique de l'habitat, du parc tertiaire privé et du patrimoine public, en mettant en place les guichets France Renov' qui accompagneront les particuliers et diffuseront les aides de l'État (MaPrimRénov' et Habiter Mieux Sérénité)
- encourager le développement des modes actifs de déplacement et l'usage des transports en commun, et tous modes alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle
- préservation et l'accompagnement de l'adaptation de l'agriculture (maraîchage, élevage intensif, ...) aussi bien sur les problématiques environnementales (en particulier la gestion quantitative de la ressource en eau) que sur l'insertion paysagère des installations
- Mise en œuvre de projets concourant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine et à développer l'offre culturelle, ainsi qu'au développement de la lecture.
- Mise en œuvre de projets ou démarches s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté, la facilitation de l'insertion sociale, de l'accès au logement, dans l'anticipation du vieillissement de la population, de la mise en œuvre effective de l'agenda d'accessibilité programmée pour les personnes en situation de handicap, dans le respect des équilibres territoriaux, notamment dans les territoires d'intégration, bassins de vie et d'emploi.
- Développement de la coopération avec les territoires voisins (particulièrement dans les domaines de la mobilité et de l'économie) et notamment au travers de la mise en œuvre de la feuille de route de l'atelier des territoires.
- Mise en œuvre de projets transversaux créateurs de synergies territoriales et de services à la population : accès aux soins, Tiers-Lieux, accessibilité aux services (ex : France Services), actions en faveur de la jeunesse et la pratique sportive...

Par ailleurs, l'État proposera à Nantes Métropole de signer un accord de relance de la construction à annexer au présent CRTE

L'État pourra ajouter compléter cette liste d'axes prioritaires au cours de l'exécution du contrat, en informant chaque année le COPIL de la liste actualisée.

5.4. Engagements de la Région

Le CMRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CMRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

5.5. Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CMRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CMRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CMRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CMRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CMRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention. Il est notamment précisé que la Métropole et la Banque des Territoires rédigent actuellement une convention pluriannuelle qui pourra être annexée au CMRTE lorsqu'elle sera finalisée, et que Nantes Métropole a conventionné avec la plupart des opérateurs publics de l'État comme l'ADEME ou l'Agence de l'eau.

Article 6 - Gouvernance du CMRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CMRTE au nom de l'État. Les collectivités territoriales désigneront leurs représentants dans les instances de suivi du dispositif.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage et le comité technique

Les représentants de l'État et des partenaires du CMRTE, ainsi que les collectivités territoriales porteuses (métropole et représentants des communes) se réunissent en comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMRTE. Ce comité de pilotage se réunit une fois par an, à l'initiative de l'État. Il a pour finalités de :

- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CMRTE en terme d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...)

Les décisions du comité de pilotage sont préparées par un comité technique, réuni à l'initiative de l'État et préparé par lui avec le soutien des signataires.

6.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CMRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans le comité de pilotage et de suivi de la relance ;
- L'installation du comité local de cohésion territoriale (CLCT), faisant suite à l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires, qui suit le déploiement des politiques publiques portées par l'agence dans le département et définit et anime la feuille de route de l'ANCT en Loire-Atlantique.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CMRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CMRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CMRTE. Ce tableau de suivi est tenu à jour par l'État avec la contribution des signataires.

Le comité technique pourra valider les annexes financières annuelles, fixant la liste des opérations financées au titre de chaque année écoulée dans le temps du contrat.

Article 7 - Suivi et évaluation du CMRTE

Les résultats du CMRTE seront suivis et évalués, à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique (notamment la stratégie bas carbone).

Ces indicateurs seront fixés par le comité de pilotage, sur proposition du comité technique.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CMRTE. Nantes Métropole travaille sur un référentiel complet de la transition écologique avec l'appui du CEREMA. Son usage sera essentiel dans le suivi et l'évaluation du CMRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CMRTE

Le CMRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et métropolitain.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CMRTE

Le CMRTE est évolutif. Le corps du document peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CMRTE. L'évolution des annexes pourra être validée par le COPIL.

Article 10 - Résiliation du CMRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CMRTE, après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

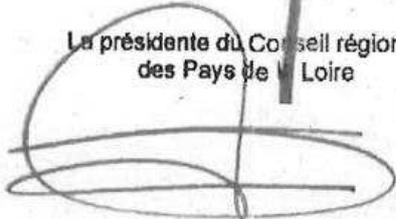
Signé le - 4 MAI 2022

Le préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique



Didier MARTIN

La présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



Christelle MORANÇAIS

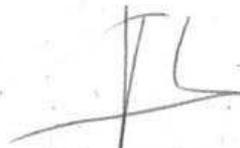
Le directeur général de l'agence de l'eau
Loire Bretagne

MARTIN
GUTTON ID

Signé numériquement par MARTIN
GUTTON ID
DN : c=MARTIN GUTTON ID, o=FR,
ou=AGENCE DE L'EAU LOIRE-
BRETAGNE, ou=0002 18450301900012,
email=martin.gutton@eau-loire-
bretagne.fr
Raison : J'approuve ce document
Date : 2022.03.24 18:34:43 +01'00'

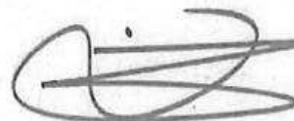
Martin GUTTON

La présidente de Nantes Métropole,
maire de Nantes



Johanna ROLLAND

Le président du Conseil départemental
de la Loire-Atlantique



Michel MENARD

Le directeur régional de la Banque des territoires



Philippe JUSSERAND



PROTOCOLE D'INTENTION

POUR UN CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE

ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT,

représenté par M. Jean CASTEX, Premier Ministre

ET

NANTES MÉTROPOLE

représentée par Mme Johanna ROLLAND, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale, qui a frappé notre pays, se prolonge en ce début de 2021, Nantes Métropole et l'État décident, sans attendre, de se mobiliser ensemble, sur la durée, pour favoriser la relance et conforter la transition écologique du territoire métropolitain.

A cette fin, **ils conviennent** :

- d'une part d'engager, au cours du premier semestre 2021, un dialogue avec les communes et avec l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire. Sur cette base, l'objectif partagé sera **de s'accorder d'ici la fin du 2e trimestre 2021, sur un contrat qui formalisera un partenariat de long terme entre l'État et Nantes Métropole. Ce contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE), outil de visibilité des politiques publiques, aura une durée de 6 ans (2020-2026).**
- d'autre part, **sans attendre la signature du CMRTE, de déployer immédiatement un programme de relance portant sur les années 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et**

déclinant le Plan de relance engagé par le Gouvernement et d'autres financements mis en œuvre dans le contexte de relance . Cet engagement pour la relance, décrit en annexe du présent protocole d'intention, sera par la suite intégré au futur CMRTE. La mise en œuvre des projets ainsi identifiés pourra s'inscrire dans des conventions ad hoc par projet pour organiser les cofinancements dans l'attente de l'adoption globale du CMRTE à la fin du premier semestre 2021.

1 – PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Nantes Métropole est la 6ème métropole de France, derrière Paris, Lyon, Marseille – Aix-en Provence, Lille et la troisième métropole industrielle. Elle regroupe 24 communes sur une superficie de 523 km². Plus de 656.000 habitants y résident, dont près de la moitié à Nantes, 6e ville de France. Elle compte parmi les plus dynamiques du pays et est particulièrement reconnue pour sa qualité de vie, sa vitalité économique et son effervescence culturelle.

Le rayonnement de la Métropole est le fruit d'une situation géographique privilégiée, proche de Paris et aux portes de l'Atlantique, sur les berges du plus grand fleuve de France, la Loire.

Dans l'héritage de Jules Verne, la métropole nantaise s'affirme comme un territoire audacieux et innovant, une terre de talents et d'émergence dans de nombreux domaines. Le titre de Capitale européenne de l'innovation en 2019 est venu souligner une vision et une pratique d'une gouvernance ouverte en dialogue permanent avec les citoyens, les associations et les experts.

Elle mène une politique de l'emploi solidaire et inclusive, volontariste et partenariale dans sa méthode, portée par le dynamisme économique du territoire. Ce développement économique est au service des habitants, pour soutenir l'accès à l'emploi de tous, avec de nombreux dispositifs territorialisés. Au cœur de cette stratégie du territoire, le développement de filières d'excellence - la santé, l'alimentation, le numérique, les industries culturelles et créatives, le maritime et l'industrie du futur - et de filières en devenir : l'hydrogène, les bio ressources marines.

Les projets et politiques publiques portés par Nantes et Nantes Métropole s'appuient sur un dialogue citoyen, qui permet aux habitants de participer pleinement au devenir de leur territoire et d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Trois grands débats ont ainsi été menés pendant le mandat précédent : sur la longévité, la Loire et la transition énergétique. Cette volonté de coopération est également tournée vers les territoires voisins, que ce soit au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ou Pôle Loire Bretagne, ou plus récemment par

le contrat de réciprocité signé avec le Pays de Retz. Cette illustration de l'Alliance des territoires marque la volonté d'apporter des réponses concrètes, à l'échelle des bassins de vie, à des problématiques partagées en matière de mobilité, d'alimentation et de développement économique et touristique.

Ville aux 100 jardins, Capitale verte de l'Europe en 2013, Nantes réinvente la ville « dans un jardin » en mettant la nature au cœur de tous les projets urbains.

Pleinement engagée sur la question du réchauffement climatique, Nantes Métropole agit concrètement pour le climat avec une feuille de route planifiée, portant des objectifs et actions chiffrés sur le court, moyen et long terme. En termes de mobilité notamment, la complémentarité entre les modes de déplacements comme les transports en commun, les modes doux et les usages collectifs de la voiture sera particulièrement recherchée. Le mandat 2020-2026 sera marqué par de forts investissements pour le développement des transports en commun et du vélo, pour les 24 communes de la métropole.

La Métropole se distingue aussi par sa mobilisation pour l'égalité sociale : porter une attention aux plus fragiles, nombreux dans la métropole, garantir l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre toute forme de discrimination, agir en faveur de l'inclusion de toutes et tous, notamment en faisant des enjeux de l'économie sociale et solidaire une priorité et en plaçant au cœur le défi de l'alimentation pour tous.

Malgré la dynamique positive de l'agglomération nantaise, les écarts existent entre habitants : 25 quartiers localisés sur 7 communes et représentant 11 % de la population sont repérés comme montrant des signes de vulnérabilité et de décrochage par rapport à la dynamique globale du territoire.

Le nouveau cycle de la politique de la ville porte une ambition forte : mobiliser des compétences, les moyens, les talents de chacun (institutions, bailleurs, associations et habitants) au service de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires. La Métropole et ses partenaires agissent pour améliorer la mobilité physique, résidentielle et professionnelle des habitants grâce à l'éducation, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'objectif est bien de lever les freins (y compris numériques ou symboliques) à l'accès aux services et aux équipements, en écoutant les habitants et les acteurs locaux pour proposer des actions adaptées.

2 - OBJECTIF DU FUTUR CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2.1 Un contrat cadre

Ce contrat aura vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État et la Métropole.

Comme le contrat Etat-région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, il proposera un cadre permanent de référence pour les élus de la Métropole et des communes, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action Logement, caisses de protection sociale...), ainsi que pour la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

Il identifiera les projets et actions pertinentes, notamment en matière de :

- **transition écologique** : cette transition est au cœur des projets urbains et paysagers de la Métropole et incarnée dans la recherche de fonctionnalités repensées. Pour relever le défi climatique, préserver l'environnement et la qualité de vie du territoire, poursuivre son développement durablement et agir sur les inégalités sociales, la Métropole a ouvert en 2019 un Grand Débat, qui a conduit à identifier 33 actions. Parmi elles, faire de la Métropole un territoire « zéro passoire énergétique », rendre 100 % des toits utiles pour créer la première « canopée urbaine » à l'horizon 2030, viser 50 % d'énergies locales renouvelables en 2050, garantir l'accès à des îlots de fraîcheur de proximité pour chaque habitant... Ce Grand Débat a également contribué à enrichir les diagnostics permettant de structurer le projet alimentaire de territoire (PAT) pour développer une agriculture durable, locale et accessible à tous. 1er PAT à être labellisé par l'État en Pays de la Loire, il souligne la capacité du territoire à expérimenter de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques pour offrir à tous une alimentation de qualité, locale et durable, qui contribue à la santé des habitants. La transition écologique, c'est aussi agir sur les mobilités. La métropole déploie une stratégie en matière de mobilité durable (développement des lignes de tram, véhicules de transports collectifs grand gabarit, bornes électriques de recharges, voies cyclables...). La transition écologique, c'est enfin « l'Alliance des territoires », une coopération toujours renouvelée avec les EPCI voisins, notamment dans le champ du développement économique, des énergies, des mobilités et de l'alimentation. Le contrat de réciprocité avec le Pays de Retz prévoit à cet égard plusieurs actions concrètes autour de 4 priorités : les mobilités, l'alimentation, le développement économique et le tourisme. Les premières actions concerneront le réaménagement de zones d'activités, la création de voies dédiées au covoiturage sur les pénétrantes de la Métropole...En lien avec son Projet Alimentaire Territorial, Nantes Métropole soutiendra financièrement le projet d'abattoir mobile AALVIE.

- **Cohésion sociale** : la métropole concentre une part importante de la population départementale, l'essentiel du parc locatif social, 15 quartiers « politique de la ville », et donc une part plus importante des ménages les plus fragiles. 10 % des ménages de l'agglomération nantaise vit sous le seuil de pauvreté. Ce taux s'élève de 50 à 60 % dans les quartiers prioritaires. La précarité économique, souvent accompagnée d'autres formes de vulnérabilité, fait obstacle à la satisfaction des besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, se soigner, se divertir. Ces inégalités ont été particulièrement renforcées par la crise sanitaire, qui a mis en lumière des phénomènes de décrochage, notamment sur l'accès au numérique. L'objectif de la métropole en matière de cohésion sociale consiste en l'amélioration des conditions de vie des habitants dans leur quotidien, la reconnaissance du potentiel de chacun, et le maintien du lien de confiance avec les institutions, pour que chaque habitant se sente habitant à part entière, contributeur et bénéficiaire de la dynamique du territoire. Les quartiers populaires regorgent d'initiatives, de potentiels et de créativité. Ils sont animés par un réseau d'acteurs mobilisés que la métropole va continuer d'accompagner fortement. Le CMRTE visera en particulier ces publics et ces territoires plus exposés que d'autres aux risques du chômage ou de l'emploi précaire.
- **Transition vers une économie soutenable, favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable des territoires.** Nantes Métropole était la 2ème agglomération française en termes de croissance d'emplois dans les années précédant la pandémie au coronavirus. Elle était également la 8ème agglomération en termes d'emplois avec plus de 100 000 emplois créés en 20 ans. Ce dynamisme est un atout essentiel pour accueillir et donner une place auprès des 6 000 personnes qui s'installent chaque année dans la métropole nantaise, principalement des jeunes, pour leurs études ou en début de carrière, mais aussi des actifs de tous profils. L'ambition partagée sera donc de construire cette nouvelle économie de la transformation écologique de l'Economie Sociale et Solidaire et des filières d'avenir afin de revenir à un niveau d'emploi satisfaisant.

2.2 Des financements mutualisés

L'État et Nantes Métropole retraceront dans ce futur CMRTE des projets d'investissement portés par Nantes Métropole ainsi que, lorsque cela est pertinent, ceux au bénéfice des communes qui la composent, qui poursuivront l'ambition de servir les transitions écologiques, sociales, démographiques et numériques. Ces projets bénéficieront de manière privilégiée du soutien et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs.

Lorsque le CMRTE sera finalisé, il sera accompagné d'un protocole financier qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions qui y seront inscrites. L'État s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements pour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

L'État y ménagera, de manière adaptée, un accès à l'ensemble des programmes de financements disponibles dans une logique intégratrice : crédits des mesures du Plan de relance, crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, et la politique de la Ville, crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CMRTE a vocation à constituer la déclinaison métropolitaine, fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne et du plan de relance européen (React) en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse, etc. Il en ira de même pour les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant la Métropole (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

3. MÉTHODE DE TRAVAIL

3.1 Une phase de diagnostic et un projet de territoire

Les signataires du présent protocole s'accordent pour considérer que le futur CMRTE s'appuiera sur les conclusions d'un état des lieux social, écologique et financier du territoire, complet et partagé. Ce diagnostic, et plus globalement l'élaboration du projet de territoire comme socle du CMRTE associeront largement les communes membres de la métropole. Il comportera un volet social qui permettra en particulier d'appréhender les disparités territoriales et l'évolution des différentes formes de précarité.

La concertation, le dialogue citoyen font partie de l'ADN de Nantes Métropole : à ce titre, toutes les démarches structurantes d'élaboration des politiques publiques ont été co-construites avec les habitants. C'est le cas des documents cadre suivants, sur lesquels pourra s'appuyer le futur CMRTE : Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). A cela s'ajoutent les engagements pris par le conseil communautaire à l'issue des grands débats métropolitains : « Nantes, la Loire et nous », « Nantes transition énergétique », « la Longévité ». Le CMRTE s'appuiera aussi sur la Convention citoyenne engagée au lendemain de la crise sanitaire : « Covid-19 : vécus de crise et aspirations pour demain ». Cette convention regroupe 80 membres (citoyens de toutes la métropole et experts), avec un objectif : établir un diagnostic citoyen de la crise

Covid-19 au niveau local et faire des préconisations aux élu.e.s. La concertation pour le futur CMRTE capitalisera en priorité sur ces démarches, et complétera l'élaboration du diagnostic si besoin.

Le diagnostic de territoire mesurera également l'impact de la crise sanitaire sur les finances des communes et de la métropole pour identifier clairement les capacités d'autofinancement nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de territoire. L'État s'assurera de la mobilisation des dispositifs arrêtés en soutien des finances locales dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces diagnostics permettront de préciser les forces et faiblesses du territoire sur le plan écologique (biodiversité, mobilité, énergie et climat...) et de déboucher sur une vision et sur des orientations stratégiques, partagées avec l'État et les autres partenaires. Ce travail s'appuiera notamment sur les documents déjà conclus et actifs tels que le SCOT, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) adopté par la collectivité en 2015 et intégrateur des politiques publiques territoriales de la métropole.

3.2 Un pilotage et une gouvernance partagés

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CMRTE au nom de l'État.

Un comité de pilotage sera mis en place, sous sa co-présidence et celle de la Présidente de Nantes Métropole. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont invités à s'y associer au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CMRTE : conseil régional, conseil départemental, chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, opérateurs de l'Etat (agence de l'eau Loire-Bretagne, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA...). Seront aussi associés les communes de la métropole et les EPCI voisins de celle-ci pour les actions menées conjointement.

Ce COPIL se réunira à une fréquence au moins semestrielle. Il sera chargé de :

- suivre l'élaboration du projet de territoire et ses évolutions dans le temps de cette contractualisation ;
- identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance ;
- valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les autres projets figurent sous la forme de fiche-projets, amenées à évoluer en fiches-actions tout au long de la vie du contrat.

3.3 Évaluation

L'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. Un bilan du CMRTE sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

3.4 Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Nantes, le 26 février 2021

Le Premier Ministre,



Jean CASTEX

La présidente,



Johanna ROLLAND



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Annexe au protocole d'intention

Engagement pour la relance

2020 – 2022

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, par son ampleur, par sa durée, a frappé de plein fouet notre pays. Tous les territoires, les plus fragiles et ceux, comme celui de la Métropole Nantaise, plus dynamiques, ont été à des degrés importants marqués.

Des mesures importantes de protection économiques et sociales sont mobilisées par la puissance publique, État et collectivités territoriales confondus et complémentaires pour accompagner les plus faibles et préserver nos capacités économiques. Leur investissement vise aussi à préparer les conditions de la reprise d'une activité normale de nos sociétés et pour les transitions rendues nécessaires par les échéances climatiques.

S'agissant de l'État, cette double ambition s'inscrit dans un plan de relance national de 100 milliards d'euros présenté le 3 septembre 2020, dont au moins 16 milliards feront l'objet d'une gestion territorialisée au plus près des enjeux et des territoires. **Sur le territoire de Nantes Métropole, plus de 1,5 M€ d'euros ont déjà été mobilisés par l'État, à la date de signature du présent protocole, pour protéger les populations et les activités économiques**, dans le cadre du fonds de solidarité, des aides pour l'activité partielle, des exonérations de charges sociales et fiscales, ou des prêts garantis aux entreprises. **Ces mesures de protection seront maintenues autant que nécessaire**. A ces mesures défensives s'ajoutent dès 2020 les premiers dispositifs pour préparer la relance. L'ambition est désormais d'investir dans les évolutions nécessaires, dans les deux prochaines années, sous la responsabilité directe du Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique en complément des mesures transversales, sous forme d'appels à projets du plan de relance national.

S'agissant du territoire métropolitain, la crise sanitaire a fortement impacté les équilibres financiers de la métropole de Nantes, et de ses communes : à la fois sur la baisse des recettes (tarifaires, fiscales) et sur une hausse des dépenses pour permettre au service public de faire face à la situation. Nantes Métropole et la ville de Nantes ont mis en place des mesures d'accompagnement pour aider le territoire et ses habitants à faire face à la

crise. L'ensemble de ces impacts est de façon prévisionnelle évalué à 18,6M€ de dépenses en plus et 25M€ de recettes en moins pour la métropole pour l'année 2020, soit un effet de 30 % sur l'épargne. Ces impacts financiers ne se limiteront pas au seul exercice 2020.

Malgré ce contexte, et dans la continuité des années précédentes, **la collectivité maintient un fort niveau d'investissement** : déjà inédit en 2019 avec 384,6M€ tous budgets confondus, le budget 2020 s'est élevé à plus de **392M€**. Le budget prévisionnel 2021 constituera un budget de transition et de gestion de crise. Il maintiendra des dépenses d'investissement élevées dans les domaines de la transition énergétique, des mobilités de l'urbanisme durable et de la cohésion sociale.

Au travers de plusieurs de leurs actions, Nantes Métropole et la Ville de Nantes contribueront puissamment à la relance de l'économie locale, régionale et nationale. Les communes composant le territoire métropolitain, chacune à son échelle, soutiennent par leurs investissements les acteurs économiques locaux, contribuent à la dynamique et au rayonnement du territoire et ont su maintenir des services publics engagés au cœur de la crise sanitaire. **Les mesures d'urgence prises pendant la crise sanitaire par la ville de Nantes et la Métropole s'élèvent à 41M€. Elles ont été renforcées par la suite de 5,3M€ supplémentaires.**

I - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS VERS UN MODÈLE DURABLE ET SUPPORTABLE

La mobilisation des moyens dans le cadre de la relance offre une opportunité d'accélération en matière de transition écologique.

La mobilité au cœur de la transition écologique

Depuis 2014, la Métropole a soutenu les nouveaux usages de déplacements : création de nouvelles lignes de Chronobus, renouvellement du parc de bus et tramway, ouverture de places en parking relais, aménagement de voies cyclables...

Pendant la crise sanitaire, plusieurs mesures ont été mises en place, en ligne avec les transports en commun et les mobilités douces :

- le soutien aux déplacements en mode doux : en complément du dispositif Etat, le coup de pouce vélo de 50€ pour aider les habitants à réparer leur vélo, acheter un vélo d'occasion ou compléter leur matériel de sécurité. Une aide pour acquisition de VAE (100€ ou 200€) a été votée, de manière à capitaliser sur la hausse de la pratique du vélo. Le coût global de ce dispositif est de 0,6 M€.
- la gratuité du réseau TAN et le remboursement des abonnés, pendant la période de confinement du 15 mars au 30 mai aura représenté un coût global de 12M€.

La première décision du mandat a été de réduire de 20 % le coût de l'abonnement de transport SEMITAN, pour un montant de 9M€ en 2021 (idem en 2022).

Nantes Métropole et l'État s'accordent pour accélérer sur la complémentarité des modes de transport, en renforçant notamment la place des mobilités actives.

C'est bien dans cet état d'esprit et sur cette priorité des mobilités pour tous que Nantes Métropole va mobiliser pleinement ses capacités d'investissement sur la durée du mandat qui vient de commencer : renouvellement du matériel roulant permettant une augmentation de capacité (bus et tramway), développement de nouvelles lignes de tramway, connexion de la ligne 1 et 2 du tram, construction d'un centre d'exploitation pouvant accueillir les rames de grande longueur... L'objectif est de permettre à terme 300 000 voyages par jour soit une augmentation de 50 % des capacités actuelles du réseau de transport en commun métropolitain.

A cette fin un programme important d'acquisition sera engagé dès 2020. Il portera sur l'achat de 20 bus simples et de 20 bus articulés (motorisation GNV) pour 45M€, de 49 rames de tramway de grande longueur livrés en 2022 pour 60 M€. 135 M€ sont également consacrés d'ici la fin du mandat à la création de nouvelles lignes de tramway via la poursuite de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway, avec création d'un centre technique d'exploitation. A moyen terme il s'agira de favoriser la création de lignes de tramway pour desservir le nord et le sud de l'agglomération, permettant ainsi de relier les rives du fleuve grâce à un nouveau franchissement de la Loire. Les études et travaux sont estimés à 200M€ (en plus de l'élargissement et le doublement du pont Anne de Bretagne pour 50M€). Les études démarreront dès 2021 avec un objectif de livraison en 2026. Il en ira de même pour les projets d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux de la Babinière et Duguay-Trouin au bénéfice des habitants de toutes les communes de la métropole.

L'ensemble de cette ambition est partagé par l'État qui viendra la soutenir dès le présent engagement pour la relance (2,9 M€ inscrits) et en invitant la Métropole à faire acte de candidature, lorsque les projets entrent dans leurs critères, aux appels à projets nationaux, notamment « transport en commun en site propre » (TCSP).

Nantes Métropole et l'État se mobilisent également pour orienter les déplacements vers des modes à faible ou à émissions nulles. En matière de véhicules légers, plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées : l'État favorise l'acquisition de véhicules propres par des aides (bonus) aux conducteurs ou des primes à la conversion. Les résidents de la Métropole se sont déjà saisi de ces dispositifs pour environ 5 M€. Ces aides se poursuivront en 2021. Par ailleurs, sur le volet circulation, l'État a complété de 6,3 M€ dès 2020 les crédits ouverts au CPER pour la fluidification du périphérique Nantais. Enfin, concernant les déplacements en vélo, la création de nouvelles pistes cyclables et de stationnements vélos se poursuivra dans le mandat. L'État invite en conséquence la Métropole à soumissionner aux appels à projets « mobilités actives » prévus par la loi d'orientation des mobilités (LOM), et mis en œuvre annuellement ou dans le cadre du programme européen ReactUE, qui comprend une enveloppe dédiée au soutien du vélo. Le nouveau réseau métropolitain devrait mobiliser pour sa part un investissement de 115 M€ sur la période 2020-2026.

Accélérer la transition énergétique des bâtiments

Un des engagements pris à la suite du Grand débat sur la transition énergétique est de faire de Nantes Métropole un territoire « zéro passoire énergétique ». Cela implique un effort sans précédent en faveur de la rénovation des logements sociaux et privés. L'objectif : 5 000 réhabilitations énergétiques par an pour les 6 ans à venir.

L'État soutiendra cette ambition de saut énergétique via l'appel à manifestation d'intérêt du programme Energie Sprong. Il apporte d'ores et déjà des moyens nouveaux pour accompagner les besoins des ménages propriétaires et bailleurs (MaPrimeRénov') et dont l'application au territoire métropolitain représente déjà 1,82 M€ à la date du présent accord.

Les bâtiments publics sont d'importants contributeurs à la facture énergétique et environnementale. L'État entend faire de leur rénovation sur ce point un axe prioritaire du Plan de relance. Il mobilisera en 2021 et 2022 un vaste chantier de rénovation thermique des bâtiments publics dont 6,3 M€ au bénéfice des bâtiments des collectivités territoriales de l'aire métropolitaine, notamment 1 M€ pour le projet Manufacture (un montant total de 1,9M€ de dépenses énergétiques sur le bâtiment B avant fin 2022. Le projet global de rénovation de ce bâtiment patrimonial est de 27M€). Il engagera dans le même temps 6,9 M€ pour 44 opérations sur ses propres bâtiments administratifs. De son côté, Nantes Métropole et Nantes franchissent un cap décisif dans la rénovation énergétique de ses bâtiments, en y consacrant respectivement 5,2 M€ et 38 M€ jusqu'en 2026. Dans ce domaine, l'approche de la ville de Nantes et de la métropole est systématique : tout projet de rénovation de bâtiment comporte une approche environnementale et énergétique. Un programme de rénovation thermique des établissements scolaires, du premier degré jusqu'au supérieur, sera par ailleurs engagé. L'État contribuera à la rénovation de trois écoles situées en « quartier politique de la ville » pour plus de 4,2 M€. Concernant la rénovation thermique des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'État financera 33 projets pour 22,5 M€ .

La rénovation thermique s'étendra également aux bâtiments sportifs, notamment les piscines. Un plan de 54M€ destiné à mettre à niveau l'offre par rapport au dynamisme démographique, à moderniser et améliorer la performance énergétique des équipements, se déploiera sur le mandat. Dès 2021, la piscine Durantière située à proximité d'un quartier prioritaire pour la politique de la ville fera l'objet d'un programme de travaux de 1,5 M€ comportant notamment des travaux d'amélioration de la performance énergétique. L'État soutiendra le dossier de demande de subvention de 0,5M€ qui sera déposé auprès de l'Agence nationale du sport.

L'État et Nantes Métropole convergent enfin sur la nécessité de développer le recours aux énergies nouvelles renouvelables (ENR) sur le territoire métropolitain. L'engagement de Nantes Métropole dans le développement des énergies nouvelles est notamment retranscrit dans les actions qu'elle porte dans le cadre du Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et l'Estuaire de la Loire. A ce titre, l'État a déjà apporté son soutien pour un peu plus de 1 M€ en 2020 afin de développer le photovoltaïque. Ce soutien au développement des ENR se prolongera en 2021 et 2022.

La santé au cœur de la résilience du territoire

En matière de santé, pendant la crise sanitaire, Nantes Métropole a voté la création d'un Fonds de soutien à l'innovation en santé, doté d'1 million d'euros. Ce fonds comprend une subvention spécifique (aide économique) à la recherche auprès de la biotech nantaise Xénothéra qui travaille sur un essai clinique dans le cadre de la lutte contre le covid-19 pour 0,2M€. Dès 2021, chaque quartier nantais sera couvert par des médiateurs de santé

(quatre médiateurs opérationnel dès 2021, pour un montant d'environ 0,2M€ par an, soit 0,6M€ sur la période 2020-2022).

Au niveau national, au cœur de la crise sanitaire, le gouvernement a souhaité mettre en place un **Séjour de la santé**, portant sur différents sujets tels que la revalorisation des carrières, l'organisation des soins dans les territoires, l'investissement, le numérique en santé, la gouvernance et l'inclusion des soignants aux prises de décision, la lutte contre les inégalités de santé, la psychiatrie, la recherche, mais aussi la santé des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ce plan sera décliné sur le territoire de la Métropole pour accompagner les projets de transformation de l'offre de santé en réponse aux enjeux territoriaux, et les investissements du quotidien au bénéfice des équipes de soins. Sans attendre cette déclinaison, l'État confirme au CHU le financement de son nouvel établissement à hauteur de 185 M€ et du quartier hospitalo-universitaire, notamment du nouvel institut de la santé pour 7,8 M€. Il confirme également son engagement pour la réalisation de la faculté de médecine à hauteur de 36M€ ainsi que la station S avec Nantes Métropole et la Région.

Un territoire en reconquête de la qualité de ses eaux

La question du ruissellement des eaux pluviales prend de plus en plus d'ampleur, avec une augmentation des risques d'inondation, de transferts de polluants vers le milieu naturel, d'érosion. Le réseau d'assainissement et de gestion des eaux usées doit adapter ses capacités de traitement à ces phénomènes liés au réchauffement climatique. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'Etat, et Nantes Métropole, dans un accord de programmation, s'engagent à planifier les investissements sur la période 2021 à 2023 en termes de projets d'assainissement dans le cadre du 11ème programme de l'agence. 13 M€ seront mobilisés sur cette période.

Cette démarche s'inscrivant dans la stratégie régionale de l'Eau déclinée notamment par le comité départemental de l'Eau, un accompagnement financier complémentaire de l'État sera apporté en 2021 pour un montant de 0,5 M€ sur les opérations prêtes à démarrer en 2021 de rénovation des stations d'épuration.

L'Alliance des territoires

Les nouvelles questions posées par les crises climatique, sanitaire et bientôt sociale imposent de nouvelles méthodes pour l'action publique, et notamment des coopérations renforcées entre les territoires ruraux et urbains. La métropole a lancé ce travail il y a plusieurs années, qui a trouvé déjà plusieurs concrétisations, avec le contrat de réciprocité signé avec le Pays de Retz, notamment.

En matière d'alimentation, Nantes Métropole a franchi un autre cap, en soutenant financièrement un projet en dehors de son territoire : le futur abattoir mobile de l'association AALVIE. Ce projet pourra être soutenu dans le cadre de l'appel à projet « modernisation des abattoirs » du plan France relance.

II- CONFORTER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Avant d'être frappée par la crise du COVID-19, l'économie nantaise enregistrait une dynamique exceptionnelle avec une phase d'expansion très forte, un tissu économique d'une grande vitalité, riche et varié. Ces caractéristiques rendent confiant sur la capacité des entrepreneurs à surmonter la crise pour retrouver le plus vite possible une dynamique de croissance et de conquête.

Les conséquences de la crise sanitaire ne sont toutefois pas encore tout à fait mesurables, le diagnostic du CMRTE qui sera établi au printemps permettra de mesurer plus finement les impacts sur le tissu économique local.

Les mesures mises en œuvre par Nantes Métropole et la ville de Nantes répondent à deux préoccupations : la réactivité (premières décisions prises dès le début d'année 2020), et la proximité, en s'adaptant aux besoins des acteurs économiques.

Dès mars 2020, Nantes Métropole avait engagé un premier plan de soutien (exonérations du paiement des droits d'occupation de l'espace public sur la Ville de Nantes, de la taxe locale sur la publicité extérieure pour la Ville de Nantes, des versements de loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine public de la métropole dont l'activité avait été suspendue du fait du confinement pour un coût de 2,5M€, etc). La Ville de Nantes et les acteurs économiques du secteur, avaient également mis en œuvre des règles dérogatoires d'occupation de l'espace public afin de préparer leur réouverture l'été dernier, dans une charte partagée entre la Ville et les organismes professionnels.

Soutenir les secteurs à enjeux en termes d'emplois et soutenir l'économie de proximité

L'État apporte sans attendre un soutien direct important aux entreprises à travers les appels à projet pilotés par le Service Économique de l'État en Région. A date de la signature de la présente annexe, plusieurs entreprises de la métropole en sont déjà lauréates, pour plus de 21,6 M€ d'aides au titre des appels à projet modernisation de la filière aéronautique, Résilience/Relocalisation, PSPC-COVID, Tech-French Tech Bridge, Territoires d'industries – projets territoriaux... Ce soutien s'amplifiera avec le déploiement ou le renouvellement périodique des appels à projets du plan de relance et du volet régionalisé du 4ème plan d'investissement d'avenir (PIA) qui couvrira la période 2021-2027.

Nantes Métropole a de son côté voté l'abondement du fonds Résilience de la Région Pays de la Loire, pour l'aide aux petites entreprises à hauteur de 2M€. Le conseil métropolitain du 11 décembre 2020 a voté plusieurs mesures complémentaires :

- Une nouvelle aide directe au loyer pour le mois de novembre sous forme de subvention aux commerces frappés par une décision de fermeture administrative, en application du décret du 29 octobre 2020, d'un montant forfaitaire de 750€ plafonné au montant réel du loyer du mois de novembre 2020. Cette aide vise notamment les plus petits loyers donc les TPE réputées les plus fragiles. Cela représente un budget de 3,5 M€ pour le mois de novembre 2020. Au total, 4 500 commerces sont concernés sur Nantes Métropole, dont 1 600 sont des bars-restaurants. 2 900 de ces commerces se situent à Nantes.

- Une exonération du loyer de novembre au bénéfice des entreprises en pépinières et des entreprises ICC hébergées par la Creative Factory (plus de 200 entreprises concernées).
- L'accélération du déploiement du e-commerce : La Métropole est intervenue auprès de La Poste pour une version plus fonctionnelle de la plateforme d'achat locale «Ma Ville Mon shopping», tout en lançant une campagne de communication forte pour la promouvoir. Elle a également mis à disposition à titre gracieux des locaux dans l'ancienne école des beaux-arts auprès de l'association Plein Centre pour lui permettre d'opérer un lieu de retrait "click and collect" collectif au bénéfice des commerçants du centre-ville (une mise aux normes des locaux a été nécessaire dont la prise en charge a été financée par la Ville de Nantes). Ce lieu a ouvert dès le lundi 23 novembre 2020.
- La prolongation pour 6 mois, jusqu'à juin 2021 inclus de l'exonération de la redevance d'occupation de l'espace public pour les commerçants sur la Ville de Nantes, une mesure très attendue par les commerçants dans la perspective du printemps.
- Report de 6 mois (jusqu'au 31 juillet 2021) de la perception de la taxe de séjour afin d'aider les professionnels pour leur trésorerie. Ils la lui reversent habituellement en janvier.
- Nantes Métropole travaille un protocole transactionnel avec la société 2A afin d'effectuer un effort financier partagé en direction des 116 commerçants ayant réservé un chalet sur le marché de Noël qui a dû être annulé compte-tenu des contraintes sanitaires.

Soutenir les secteurs fragilisés (culture, sport)

Sur ces compétences majoritairement exercées par la ville de Nantes, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, dont un fonds de soutien aux acteurs culturels pour 1 M€. Doublé depuis le 22 février, ce fonds a trois objectifs : garantir la diversité du tissu culturel et associatif local, l'accompagner dans des propositions d'activités culturelles adaptées au contexte sanitaire, et maintenir la relation à la vie culturelle de tous les publics. Ce fonds permettra notamment la création d'une cellule d'aide et d'appui à la reprise, la poursuite du fonds d'aide à la continuité d'activités et d'emploi (en partenariat avec le Département), une aide financière aux théâtres privés, des actions en faveur des publics prioritaires, ... Ont également été actés : un fonds de soutien aux acteurs associatifs/sportifs (1 M€), la prolongation des abonnements du réseau des bibliothèques et des médiathèques (non chiffré), la prolongation des abonnements pour les piscines (non chiffré), pour la durée du confinement, la mise en place d'un tarif réduit pour l'accès aux piscines (1€) et la limitation de la jauge ont un coût estimé à 0,2M€

S'agissant du secteur culturel, l'État a apporté des moyens financiers conséquents pour venir en soutien aux acteurs directement frappés par les conséquences de la crise. Ces aides d'urgence seront prolongées en 2021 dans le cadre du plan de relance 2021-2022 pour la culture et dans le cadre des mesures nouvelles inscrites au budget du ministère de la culture en 2021. C'est ainsi plus de 13,5 M€ que le ministère de la Culture consacrerà à la métropole nantaise au titre du soutien à la création ou à la démocratisation culturelle.

Des moyens supplémentaires auront pour objectif le soutien à la production et à la diffusion de spectacles des labels et autres lieux du territoire de la métropole nantaise, orienté en priorité vers les structures subventionnées les plus dépendantes financièrement de leurs ressources propres et qui devront faire face à des réductions de jauge en 2021 et aux équipes indépendantes les plus fragilisées par la crise, visant à compenser leurs pertes de ressources propres (liées aux annulations de tournées ou à la baisse des produits de cession). Une attention particulière sera portée à l'enfance et la jeunesse, ainsi qu'aux habitants des quartiers prioritaires. Les moyens dévolus à la scène nationale du Lieu Unique seront ainsi confortés en vue d'accompagner l'ouverture en 2021 de la salle Libre Usine dans le quartier Malakoff.

Au titre du plan Livre, décliné en Pays de la Loire en partenariat avec le Conseil régional, l'État a accordé aux librairies une aide à la réalisation de travaux de rénovation en 2020 avec un taux d'accompagnement jusqu'à 70% des coûts éligibles. Cette aide sera renouvelée en 2021, dans le cadre du Plan de relance, en complément d'autres mesures de soutien à la modernisation des librairies et aux investissements des bibliothèques.

Enfin, s'agissant du patrimoine, l'État s'est d'ores et déjà engagé pour près de 3 M€ ciblés notamment vers des opérations de modernisation et de rénovation du patrimoine emblématique de la métropole nantaise dont les façades de la maison Radieuse - tranche expérimentale (0,25 k€) à Rezé, la restauration de la cathédrale St-Pierre St-Paul de Nantes touchée par un incendie criminel à l'été 2020 (dont 0,6 M€ premiers travaux ont été engagés dès la fin de 2020 pour couvrir les travaux de sauvetage et de restauration nécessaires à sa réouverture).

La réhabilitation-restructuration des friches urbaines du quartier du Bas-Chantenay ouvre également la possibilité de la réalisation d'un jardin extraordinaire, par la requalification des espaces publics et fluviaux et par l'accueil du grand musée des imaginaires verniens dans le bâtiment Cap 44 restructuré. La ville de Nantes a prévu d'y consacrer 40M€ sur le mandat. Les études et les travaux s'engageront à partir de 2021-2023. Ce projet s'enrichirait d'un geste culturel majeur, l'Arbre aux Hérons, conçu par les créateurs de la compagnie La Machine, issue du spectacle de rue, compagnie conventionnée par l'État – DRAC des Pays-de-la-Loire. L'État contribuera au financement de ce projet pour un montant de 1,7 M€ dès 2021, puis participera à son financement sur la période 2022-2026. Le fonds friche pourrait également être mobilisé au bénéfice de l'ensemble de l'opération, comme sur l'opération d'urbanisme en cours sur l'ancienne friche ferroviaire de l'île de Nantes.

S'agissant du sport, le Président de la République a annoncé le 17 novembre un plan de 400 M€ incluant des mesures d'urgence et des mesures de soutien à la relance du secteur sportif, incluant notamment la mise en place d'un Pass'Sport dès 2021 pour faciliter le retour dans les clubs sportifs, ainsi qu'un mécanisme de compensation de la billetterie à hauteur de 110 millions d'euros pour les clubs et les organisateurs de manifestations sportives. Ce dispositif sera décliné sur le territoire métropolitain.

Des mesures pour soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Il est fondamental que la puissance publique vienne soutenir l'effort de R&D pour maintenir, dans cette période de crise, l'innovation et la recherche, soutenir l'économie de la connaissance et permettre le rebond économique de l'économie ligérienne. Dans ce cadre, l'État concentrera son appui à la recherche et à l'innovation via un renforcement des moyens de l'Agence nationale de la recherche à hauteur de 400 M€ afin d'accélérer de deux ans la programmation de la recherche, et via le financement des écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de valorisation de la recherche à hauteur de 2,55 milliards d'euros dans le cadre du 4ème programme des investissements d'avenir. Ces dispositifs contribueront directement aux établissements et écosystèmes présents dans la Métropole de Nantes.

Sur ce territoire par ailleurs, l'État accompagnera deux projets majeurs. Celui du Campus du manufacturing à proximité de l'aéroport Nantes Atlantique. L'État s'engage à accompagner les porteurs du projet. Celui de l'extension du bassin océanique de l'École centrale (projet NEMO) : le projet est scindé en deux volets de 6 M€ pour le volet immobilier et de 6,5 M€ pour le volet équipements scientifiques. L'État s'engagera à la fois sur le volet immobilier et sur le volet équipements – pour ce dernier le FEDER est mobilisable.

Vers une économie décarbonée

Concernant le développement de la filière hydrogène, qui est un enjeu partagé avec la Métropole, deux appels à projets ont été ouverts par l'État (ADEME) le 13 octobre pour soutenir les investissements dans les territoires : l'appel à projets « briques technologiques et démonstrateurs » doté de 350 M€, qui vise à améliorer les composants nécessaires à la production et au transport de l'hydrogène, et à développer de nouveaux véhicules pour le transport de marchandises notamment et l'appel à projets « écosystèmes territoriaux hydrogène », doté de 275M€, qui vise à faire émerger des consortiums réunissant sur un même territoire collectivités et industriels, pour développer les usages industriels et de mobilité. Un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné sera proposé d'ici 2022.

Une enveloppe dédiée au titre du Plan de relance sera également mobilisable via plusieurs dispositifs afin de répondre à la diversité des besoins des entreprises en matière de décarbonation. Des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME permettront d'accompagner des investissements « sur-mesure » des entreprises. Un guichet de subvention, ouvert jusqu'à fin 2022 et géré par l'ASP, permettra également aux entreprises d'obtenir une aide pouvant aller jusqu'à 50% du coût d'acquisition d'un équipement de moins de 3 M€ permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.

III – LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

La crise sanitaire est venue amplifier les difficultés rencontrées par les populations les plus fragiles de notre société.

Dès le début de la crise, Nantes Métropole, la ville de Nantes et les communes du territoire ont pris des mesures pour garantir la protection de la population et de leurs agents, permettant ainsi la continuité du service public :

Pour Nantes Métropole, les dépenses directes spécifiques à la crise sanitaire (matériels de protection : masques, blouses, gel, gants, hygiaphone, etc., renforcement des moyens & services numériques, dispositif de sécurité, etc.) se sont élevées à 3,9M€ (subvention Etat de 572 k€) dont 2,5M€ d'achat de masques pour le compte des communes de la métropole.

Pour la ville de Nantes, le même type de dépenses ont donné lieu à une charge de 5,5M€ (subvention Etat de 1,1M€), comprenant en plus les aménagements des locaux scolaires, dispositifs de sécurité, communication institutionnelle auprès de la population, etc. Ce montant comprend 2,4M€ d'achat de masques qui ont été distribués pour la protection de la population.

En tant qu'employeurs, Nantes métropole et la ville de Nantes ont distribué une prime aux agents ayant exercé des missions dans les Plans de Continuité d'Activité sur le 1er confinement (3 niveaux de prime : distanciel, présentiel, EHPAD) et IK pour les déplacements, pour un coût de 1, 23 M€ (ville) et 842k€ (NM).

Pour ce qui concerne le soutien aux populations les plus fragiles, diverses aides ont été mises en place : Nantes Métropole a apporté un soutien aux locataires de logement social pour payer les loyers, pour 1M€. La Ville de Nantes poursuit une politique de solidarité active pour l'accompagnement social, la prévention et la lutte contre la précarité. Les soutiens suivants ont été mobilisés par la ville, notamment au travers du Centre Communal d'Action Sociale, dont le rôle d'accompagnement de proximité a été renforcé :

- une majoration de la subvention au CCAS, qui intervient auprès des personnes âgées, ou précaires (Nantes alloue 26,4M€ par an à son fonctionnement), pour couvrir les dépenses directes spécifiques crise sanitaire (EHPAD...) pour 2,45 M€ (750k€ au budget supplémentaire 2020, 1,7M€ en DM2). Cette enveloppe a notamment permis d'aider davantage les ménages fragilisés. La revalorisation et l'élargissement des aides d'urgence appelées «coup de pouce» ont été décidés: 4000 nouveaux ménages peuvent désormais potentiellement bénéficier de ces aides, dont le montant a également été revu à la hausse, et qui peuvent être mobilisées quatre fois par an (au lieu de trois).
- une aide alimentaire aux familles à bas revenus a été mise en place pour les trois 1ères tranches de quotient familial fréquentant l'accueil périscolaire du midi (public et privé), pour un coût de 1,1M€.

Avec la fermeture ou le fonctionnement adapté des établissements scolaires et des universités ainsi que les difficultés résultant du confinement et rendant impossibles ou difficiles certaines activités quotidiennes, les jeunes habitants de la métropole ont été plus particulièrement impactés, la crise contribuant notamment au décrochage scolaire, à l'accroissement des difficultés financières ou encore aux difficultés à trouver un stage, compliquant ainsi d'autant plus leur entrée dans la vie active. C'est aussi le cas pour les

demandeurs d'emploi ou certaines catégories de salariés pour qui les obstacles se sont accrus et la précarité renforcée.

Aider les plus jeunes à poursuivre leur trajectoire de formation et d'accès à l'emploi

Au-delà de son action pour préserver l'accès à l'éducation scolaire pendant l'essentiel de l'année 2020, l'État a mobilisé 1,9 M€ en 2020 au titre du dispositif « quartiers d'été/écoles apprenantes » pour accompagner les plus jeunes dont la scolarité a été plus particulièrement impactée par les conditions sanitaires et concernant les principales communes de Nantes Métropole. Ces opérations seront renouvelées en 2021. Le dispositif « spécial été » de la ville de Nantes pour les enfants et jeunes ne partant pas en vacances a été mobilisé à l'été 2020 et sera reconduit en 2021 pour un coût total de 1M€.

Pour les plus âgés, l'État a ouvert le plan « **1 jeune- 1 solution** », lancé le 23 juillet et doté d'un budget de 6,7 milliards d'euros, pour soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes. Ces mesures organisent un renforcement des offres de formation, des dispositifs d'accompagnement individualisés et la mise en place d'aides à l'embauche des jeunes et des apprentis. Ils ont été particulièrement mobilisés, pour 29,5 M€ à date, au profit des jeunes de la métropole. Ce sont ainsi par exemple 4,12 M€ qui sont engagés au titre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Par ailleurs, 1.521 garanties jeunes devront être déployées en 2021 avec le concours de la mission locale. Celle-ci bénéficiera de moyens complémentaires à hauteur de 2,7 M€. L'État prend également en charge le financement de la revalorisation de la rémunération de stagiaires jusqu'à 685 euros net pour les adultes de plus de 25 ans, 500 euros net pour les jeunes de 18 à 25 ans et 200 euros nets pour les jeunes de 16 à 18 ans. S'agissant des mesures concernant les structures d'insertion par l'activité économique, 15 M€ seront mobilisés

L'État soutient également dans ce contexte les entreprises adaptées et inclusives via un appel à projet ESS ouvert le 4 février 2021 en vue d'accroître les créations d'emploi de travailleurs handicapés et des personnes en insertion.

Nantes Métropole, de son côté, poursuit et renouvelle ses actions en direction des publics éloignés de l'emploi. Elle finance ses opérateurs territorialisés de l'emploi (Mission locale, Ecole de la deuxième chance, Maisons de l'Emploi, par le biais de l'ATDEC pour 4,1M€ par an, soit 12,3M€ sur la période 2020-2022). Elle soutiendra l'ouverture d'un chantier « emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires » .

Lutter contre la grande précarité

La précarité touche en particulier, même s'ils n'en ont pas l'exclusivité, les quartiers les plus fragiles. L'État et Nantes Métropole déjà fortement engagés ensemble en matière de politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, se sont accordés afin de renforcer leur action commune, avec l'ambition de restaurer l'égalité républicaine et d'améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

Ce soutien aux habitants les plus fragiles prend notamment la forme d'aides aux structures d'hébergement et d'aide alimentaire. L'État soutiendra ainsi des associations dans le cadre de l'appel à projets en cours "soutien aux associations - stratégie pauvreté" (1,2 M€ pour les Pays de la Loire - montants accordés disponibles à partir du 23 mars). Il favorisera le développement de tiers lieux alimentaires : un appel à projets est en cours porté par la DIHAL sur ce sujet.

Sur un autre plan, l'État et la Métropole s'accordent pour agir sur les lieux d'accueil des populations précarisées. L'État accroîtra ainsi de 1,4 M€ sur la période sa contribution à la stratégie de résorption des bidonvilles.

Renforcer l'action de transformation des quartiers les plus fragiles

La relance est également l'occasion de consolider des mutations positives, essentielles, dans les quartiers les plus fragiles, portés par les projets inscrits au contrat de ville renové à mi-parcours en 2019, ou dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Sur le territoire de la Métropole, l'État s'est engagé auprès de ces quartiers via l'ANRU dont les moyens ont été renforcés à l'issue du Comité interministériel à la ville du 29 janvier 2021. Au titre de la contractualisation en cours, près de 166 M€ auront ainsi été consacrés aux programmes ANRU portés sur la métropole avant fin 2024, dont 113 M€ durant la période 2020- 2022. Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat soutiennent ces projets ANRU à hauteur de 47,9 M€, sur 2020-2022 pour des aménagements et des équipements. Les bailleurs sociaux soutenus par la métropole portent un programme d'investissement de 113 M€ pour la même période (371 euros à l'échelle de la convention ANRU).

Enfin, 2 structures France services seront ouvertes avant fin 2021 à Rezé et Saint-Herblain (carré des services). L'État apportera son soutien aux travaux d'investissement qui seraient nécessaires à l'ouverture de ces espaces France Services en complément des subventions de droit commun sur les dépenses de fonctionnement de ces structures pour un montant de 80 000€. Par ailleurs, l'État accompagnera tout autre projet France Services dans les quartiers prioritaires de Nantes (quartiers de reconquête républicaine notamment) et dans d'autres communes de la Métropole (Vertou, Bouaye, Carquefou, Bouguenais).

Dans le même temps, l'État s'engage à accompagner la création de 10 postes de conseillers numériques sur le territoire métropolitain (25 000 € par an par poste pendant 2 ans).

De son côté, la ville de Nantes porte un programme ambitieux, notamment au service de la réussite éducative dans les écoles des quartiers politique de la ville. Elle confortera ce programme d'équipement pendant les deux prochaines années, en faveur des écoles et des équipements sportifs (école et gymnase Urbain le Verrier, école Lucie Aubrac, école Alain Fournier, construction du gymnase structurant de Bellevue). La Maison de quartier Halvêque (dont le rez-de-chaussée accueillera la bibliothèque de quartier) sera restructurée pour 7,3M€ sur 2020-2023. Celle des Haubans sera renovée et agrandie, après l'incendie dont elle a été victime en 2018, pour 3,6M€ sur 2020-2023. L'État y apportera un soutien financier de 0,6 M€ en 2021.

Des mesures pour le pouvoir d'achat

Des mesures de nature à soutenir directement le pouvoir d'achat des habitants de tous les territoires ont été inscrites dans le plan de relance national. Elles permettent de s'inscrire pleinement dans cette relance souhaitée après la crise sanitaire et viennent dynamiser la demande dans une période de reprise économique.

Ainsi, les habitants imposables de la métropole bénéficieront directement des mesures d'allègement fiscal prévues nationalement afin de renforcer le pouvoir d'achat: la baisse de l'impôt sur le revenu bénéficiera dès 2021 (au titre des revenus de 2020) à 87 638 foyers pour un gain net de pouvoir d'achat de 39,3 M€, soit en moyenne 448€ par foyer sur le territoire de Nantes métropole. Pour mémoire, 180 456 foyers du territoire de Nantes Métropole ont d'ores et déjà bénéficié de la suppression totale de la taxe d'habitation pour un montant moyen de 691€.

En diminuant de 20 % le tarif des abonnements transports et en prévoyant la gratuité des transports en commun les week-end en 2021, Nantes Métropole prend une mesure forte favorable au pouvoir d'achat. Les aides alimentaires et les aides au paiement des loyers peuvent être mentionnées comme un « secours » notable en cette période pour les ménages les plus précaires.

* * *

	ETAT	NANTES METROPOLE
<i>Montant en Millions d'euros, par thématiques,</i>	Crédits	
I – ACCELERER LES TRANSITIONS	301	258
- Mobilités	14	145
- Rénovation énergétique	45	43
- Santé	228	38
- Biodiversité, eau, économie circulaire, alimentation	14	32
II – CONFORTER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	230	185
- Soutien aux entreprises et économie décarbonnée	216	5
Poursuivre les investissements structurants		173
- Soutenir la culture et le sport	14	7
III – COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	202	287
- Accompagner les quartiers les plus fragiles	116	161
- Lutter contre la grande précarité, accompagner les jeunes en difficulté et les demandeurs d'emplois	46	94
- Soutenir le pouvoir d'achat	39	32
TOTAL	732	730
ENGAGEMENT POUR LA RELANCE		1462

* * *

Annexe 2 – Les documents de planification et la contractualisation existants sur le territoire

Cette annexe a vocation à être établie en comité technique.

Annexe 3 – Programmation prévisionnelle des actions et projets 2022-2026

maître d'ouvrage	projet	démarrage	livraison	coût prévisionnel HT (cout opération)
Volet 1 : transition écologique et solidaire				
1. De la transition énergétique à la transition écologique				
Bouguenais	Ombrières photovoltaïques sur le parking du Piano'cktail 500 kWc	2023	2024	900 000 €
Bouguenais	Rénovation énergétique des gymnases du COSEC (5 gymnases) et création de nouveaux vestiaires - Bâtiment respectant la Réglementation Environnementale 2020 (fortes exigences de performance énergétique) Rénovation de la production de chaleur, menuiseries, polycarbonate, étanchéité, toiture, isolation, émissions de chaleur, ventilation, GTB, éclairage, photovoltaïque	2022	2024	1 666 666 €
Bouguenais	Schéma directeur immobilier énergétique SDIE	2022	2022	100 000 €
Bouguenais	Agenda 2030 - Mise à jour du bilan carbone de la Ville et plan d'actions pour diminuer les émissions de CO2 - Mise à jour Agenda 21	2022	2022	30 000 €
Bouguenais	Rénovation énergétique du centre culturel du Piano'ckail (menuiseries, chaudière, isolation, reprise étanchéité, amélioration des usages et du confort des spectateurs, éclairage, traitement acoustique)	2023	2025	1 950 000 €
Bouguenais	Plan Pluriannuel d'Investissement pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire	2022	2022	16 666 €
Bouguenais	Rénovation énergétique du groupe scolaire Fougan de Mer (production de chaleur, ventilation, rénovation toiture, menuiseries)	2022	2023	à préciser
Bouguenais	Déploiement de l'éclairage LED dans les bâtiments municipaux - mise aux normes des éclairages et amélioration du confort visuel : groupe scolaire Urbain le Verrier, Jean Zay, école Célestin Freinet, Médiathèque	2022	2026	250 000 €
Bouguenais	Déploiement des Gestions Techniques du Bâtiment (gestion des équipements de chauffage, ventilation, éclairage) avec intégration de ces systèmes sur la Supervision de la Ville. Modification à distance du fonctionnement des bâtiments	2022	2025	70 000 €
Bouguenais	Mise en place de centrale photovoltaïque en autoconsommation sur les toitures des bâtiments de la Ville	2022	2025	166 666 €
Bouguenais	Rénovation des productions de chaleur des bâtiments de la Ville (cuisine centrale, fougan de mer, chateaubriand maternelle)	2022	2023	287 500 €
Bouguenais	Rénovation du groupe scolaire énergétique Jean Zay (ventilation, menuiserie, isolation)	2024	2025	à préciser
Bouguenais	Rénovation de l'école maternelle énergétique Chateaubriand (isolation, étanchéité, menuiseries, ventilation, bardage ext)	2023	2024	à préciser
Bouguenais	Sensibilisation des usagers aux économies d'énergie Participation au Défi ACTEE CUBES ECOLES	2022	2023	20 000 €
Bouguenais	Rénovation de la toiture de l'école maternelle Célestin freinet (isolation, étanchéité, toiture)	2025	2026	300 000 €
Bouguenais	Rénovation et extension de l'hotel de Ville - Démolition du bâtiment Nord énergivore, création d'une extension du bâtiment principal respectant la Réglementation Environnementale 2020 (fortes exigences de performance énergétique)	2022	2024	1 600 000 €
Bouguenais	Médiathèque Remplacement des menuiseries - Traitement de l'inconfort thermique et amélioration énergétique	2025	2026	200 000 €
Couëron	Réfection de la toiture et de l'isolation de l'école maternelle Charlotte Divet	juin-22	août 2022	375 000 €
Couëron	Réfection de chaufferies - gymnase Gourhand + école Paul Bert	juin-22	août 2022	300 000 €
Indre	Chaudière Ecole Haute-Indre et bâtiments annexes	avr.-22	sept. 22	240 000 €
Indre	Rénovation thermique Ecole de Haute Indre	Eté 2024	Sept. 25	200 000 €
Indre	Renovation Hôtel de ville	Eté 2025	janv.-27	200 000 €
La Montagne	Équipement Photovoltaïque- décret tertiaire	2025	2025	188 000 €
Mauves sur Loire	Travaux d'isolation de l'hôtel de ville			80 000 €
Mauves sur Loire	Remplacement chaudière gaz Ecole/Mairie/Périsco			50 000 €
Nantes	Travaux liés à la transition énergétique (mise en place de panneaux photovoltaïque, rénovations énergétique, chauffage urbain)	2021	2026	13 333 333 €
Nantes	Travaux et réhabilitations (dont énergétique) des bâtiments publics, dont plusieurs opérations emblématiques comme les locaux du VAN rue Crucy (2,2M€ TTC), le bâtiment manufacture, bâtiment St Léonard ou le site du Perray (3M€ TTC)	2021	2026	24 666 667 €
Nantes	Plan fortes chaleurs (écoles)	05/2021	07/2026	3 458 333 €
Orvault	Travaux d'isolation et d'étanchéité de l'espace Odyssee	2022	2023	420 000 €
Orvault	Travaux de couverture et d'isolation de l'ensemble sportif de la Bugallière	2024	2026	970 000 €
Orvault	Programme de remplacement des chaufferies fioul	2022	2026	385 000 €
St Aignan de Grandlieu	Rénovation de la cours des écoles	07/07/2022	07/11/2022	290 867 €
Ste Luce sur Loire	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville	01/02/22	01/11/22	1 200 000 €
Ste Luce sur Loire	Rénovation énergétique Accueil périscolaire du centre	01/06/22	01/11/22	400 000 €
Ste Luce sur Loire	Rénovation énergétique restaurant scolaire du centre	01/06/22	01/11/22	500 000 €
Ste Luce sur Loire	Rénovation énergétique Ecole de la Cerisaie	01/07/23	01/12/23	400 000 €
Ste Luce sur Loire	Rénovation du château du Chassay (dont volet énergétique)	01/01/24	01/01/25	1 200 000 €
Vertou	Réhabilitation énergétique de la salle Sèvre et Maine	2025	2028	5 416 000 €
Vertou	Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville	2024	2026	3 600 000 €

1.2 Cycle de l'eau :				
NM	Travaux d'aménagement des eaux pluviales	2021	2026	7 916 667 €
NM	Travaux améliorant les réseaux d'eaux pluviales	2021	2026	20 000 000 €
NM	travaux GEMAPI sur les milieux aquatiques	2021	2026	7 500 000 €
NM	travaux de prévention des inondations	2021	2026	1 250 000 €
NM	modernisation usine de l'eau	2021	2024	25 416 667 €
NM	entretien durable des réseaux d'eau potable	2021	2026	71 000 000 €
NM	travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable	2021	2026	12 000 000 €
NM	Bassin Stockage Restitution du Gué Robert	2025	2031	18 333 333 €
NM	travaux de mise a niveau de la STEP Tougas	2023	2033	5 000 000 €
NM	mise à niveau de STEP	2022	2028	36 500 000 €
NM	valorisation du biogaz	2021	2026	2 000 000 €
NM	Protection de l'Erdre – aval BSR Barbin	2021	2025	11 000 000 €
NM	Création d'une STEP Est parairie de Mauves	2022	2030	59 000 000 €
1.3 Nature en ville et biodiversité :				
NM	Réalisation de l'étoile verte	2021	2026	4 166 667 €
NM	Restauration de sites naturels	2021	2026	1 666 667 €
NM	Plan arbres	2021	2026	3500000
NM	Forêts urbaines	2021	2026	500000
Bouguenais	Végétalisation des cours d'école - Création de cours oasis - Élimination des îlots de chaleur en ville Groupe scolaire Croix Jeannette, Jean Zay, Chateaubriand, Urbain le Verrier Dolto, Célestin Freinet et Fougan de Mer	2022	2026	900 000 €
Bouguenais	Végétalisation des cours de crèche - Création de cours oasis - élimination des îlots de chaleur en ville Crèche Pom'Cannelle, Les P'tits Bouts, 123 soleil, Les p'tites couettes	2022	2026	150 000 €
Indre	Ilots de fraîcheur dans les écoles	sept.-22	sept.-23	300 000 €
La Montagne	Végétalisation cour d'école Jules Verne	2024	2024	205 000 €
Nantes	Ma cours est un jardin (écoles)	2022	2026	1 541 667 €
Nantes	Création d'îlots de fraîcheur, dont la désartificialisation des cours de crèches	2022	2026	666 667 €
Nantes	Réalisation de 50 oasis de biodiversité	2021	2026	916 667 €
Nantes	Réalisation d'un plan « pleine terre » et de 100 parcelles de jardins familiaux	2021	2026	1 083 333 €
Nantes	Rénovation et extension de la Maison de l'Apiculture	2022	2023	833 333 €
Nantes	Centre international de la biodiversité (études)	2023	2026	416 667 €
Orvault	Verdissement des cours d'école	2022	2026	720 833 €
St Sebastien sur Loire	Végétalisation cours d'écoles	2021	2027	330 000 €
Ste Luce sur Loire	Végétalisation du site scolaire du centre	2024		120 000 €
La Montagne	Renaturation-dépollution terrain rue du bac	2024	2024	165 000 €
Les Sorinières	espaces verts	2021	2024	169 167 €
Orvault	Interventions sur les espaces de coulée verte de la centralité de Plaisance	2024	2027	2 000 000 €
Rezé	Aménagement Parc des Mahaudières	2023	2025	833 333 €
St Sebastien sur Loire	Désimperméabilisation et végétalisation du parking de la Tullaye	2022	2023	280 000 €
St Sebastien sur Loire	Réalisation d'une forêt urbaine sur une parcelle de cœur de ville d'une superficie de 1 hectare	2021	2027	216 000 €
1.4 ZAN/reconstruction de la ville sur elle même				
VDN	Tour de Bretagne : dépollution/réhabilitation			

1.5 Déchets				
NM	Plan déchetteries (réhabilitation/créations Prairie de Mauves, La Chapelle, Carquefou, Nantes écopoints, Couéron, La Montagne.....)	2021	2026	26 583 333 €
NM	Plateforme de traitement des déchets verts et biodéchets	2021	2026	25 000 000 €
1.6 Amélioration de la qualité de l'air				
NM	mise en place d'une ZFE			
1.7 Alimentation locale et de qualité				
NM	Agriculture péri-urbaine	2021	2026	1 000 000 €
Bouguenais	Rénovation des chambres frigorifiques et des productions de froid associées de la cuisine centrale	2022	2024	60 000 €
Bouguenais	Régie publique maraîchère - Consommer ses propres légumes - Favoriser les circuits courts et l'économie circulaire	2022	2023	50 000 €
La Montagne	Création d'une épicerie solidaire	2023	2024	50 000 €
La Montagne	Cuisine centrale-PAT	2025	2026	334 000 €
Les Sorinières	Cuisine centrale (coût de l'emprunt)	2022	2026	200 000 €
Nantes	passage à l'inox dans la restauration scolaire	2021	2026	à préciser
Nantes	études pour un nouveau modèle de restauration (cuisine centrale)	2022	2026	à préciser
Nantes	entretien durables des halles de Talensac	2022	2025	416 667 €
NM	Fermes urbaines (Dervallières, Doulon Gohard)	2022	2024	383 333 €
Rezé	Cuisine centrale	2022	2025	4 333 333 €
St Herblain	Cuisine centrale			à préciser
Thouaré sur Loire	Cuisine centrale	2022	2023	2 500 000 €
Thouaré sur Loire	Ferme maraîchère	2023	2024	600 000 €
Vertou	Adaptation des offices de restauration scolaire	2023	2024	2 083 000 €
2. La mobilité durable				
Axe 1. Une mobilité de proximité, douce et apaisée				
NM	Déploiement du plan Vélo (dont 40M€ pour le vélopolitain)	2021	2026	95 833 333 €
NM	Création de places de stationnements vélos dans les parkings	2022	2026	1 875 000 €
	Création de pontons pour des liaisons Navibus	2022	2026	6 250 000 €
Mauves sur Loire	Développement de la mobilité douce (abris, rangements et sécurisation des vélos)	2022	2025	60 000 €
Nantes	Plan d'écomobilité pour les scolaires	2022	2026	1 275 000 €
St Léger les Vignes	Aménagement de la Haute Galerie (voierie stationnement cheminement piéton)	2022	2026	à préciser
St Léger les Vignes	Chemin piéton pour sécuriser l'accès au car scolaire à l'entrée du village « Les Quatre Vents »	2022	2026	à préciser
Axe 2. Des services facilités et qui incitent au changement de comportements				
NM	Création d'un compte mobilité unique (Développement de Libertan Phase 3)			1 583 333 €
NM	Mise en place d'une nouvelle billettique			8 238 333 €
Axe 3. Une métropole plus accessible				
NM	P+R La Bouvre à Bouguenais	01/2022	12/2024	900 000 €
NM	P+R Babinière	2022	2024	11 942 808 €
NM	P+R Bourdonnières - extension	01/2023	12/2026	13 000 000 €
NM	P+R Porte de l'Estuaire	2021	2022	585 000 €
NM	P+R Bourg de Vertou (études)			400 000 €
NM	Electromobilité (bornes de recharge dans les parkings)	2022	2026	430 000 €
NM	Voierie bus 2020-2026 (schéma directeur bus) inclus accessibilité et nouvelles lignes de chronobus	2020	2026	18 750 000 €
NM	Etude et travaux nouveau franchissement Pont Anne de Bretagne	2022	2027	42 500 000 €
NM	CETEX Tramway – Babinière et Connexion L1 et L2 Phase 2 Babinière.	2022	2026	104 166 667 €

NM	Réalisation d'aires de covoiturage	2022	2026	2 500 000 €
NM	Rénovation Ligne 1 tramway – Courbe Halvêque	2021	2022	1 651 388 €
NM	Rénovation Ligne 3 tramway Neustrie – Les Couëts – Etudes préalables	2021	2023	8 047 223 €
NM	Etudes et travaux tramway liaison Nord-Sud sur l'île de Nantes permettant la desserte de nouveaux quartiers et du CHU	01/2024	12/2026	95 833 333 €
NM	Acquisition matériel roulant tramway permettant l'augmentation de capacité du réseau	2021	2026	217 442 391 €
NM	Prolongement Ligne 4 côté Vertou	2022	2028	38 333 333 €
NM	Travaux complémentaires CETEX Vertonne	2021	2025	11 666 667 €
NM	Adaptation des CETEX des lignes 2/3	2023	2027	8 397 223 €
NM	Rénovation ligne 2 tramway entre Place du Cirque et Motte rouge – Etudes et travaux	2021	2024	13 988 889 €
NM	Acquisition bus 2024-2026	2024	2026	24 166 667 €
NM	Acquisition bus 2021-2023	2021	2023	65 750 000 €
NM	Desserte en transports en commun de l'Aéroport Nantes Atlantique	2022		16 875 000 €
Axe 4. Un usage plus propre et collectif de la voiture				
NM	Construction d'une stratégie de covoiturage à l'échelle de l'aire urbaine	2021	2026	à préciser
NM	Expérimentation d'axes réservés au covoiturage	2020	2026	1 083 333 €
NM	Renforcement des services de covoiturage (outils numériques)	2021	2026	250 000 €
NM	Réalisation d'un schéma directeur des IRVE et mise en œuvre	2022	2026	à préciser
Les Sorinières	Acquisition de véhicules électriques			
Nantes	Renouvellement du parc auto (faibles émissions)	2021	2026	3 916 667 €
2. Volet cohésion sociale et territoriale, proximité				
2.1. Solidarités avec les plus fragiles : QPV et nouvelles solidarités				
Nantes/NM	Actions de lutte contre la fracture numérique	2021	2026	à préciser
Nantes	Pôle Asseray aux Dervallières	2022	2023	2 583 333 €
Nantes	Restructuration et construction d'un bassin couvert piscine des Dervallières	2023	2025	10 420 000 €
Nantes	Réhabilitation de la piscine de la Petite Amazonie (Malakoff)	2022	2023	1 916 667 €
NM	Soutien aux bailleurs pour la rénovation énergétique des logements sociaux	2021	2026	23 500 000 €
Nantes	Maison d'accueil de jour Francisco Ferrer	2022	2024	2 079 167 €
Nantes	Accueil de jour et logement d'urgence rue des Olivettes	2021	2024	1 916 667 €
Nantes	Maison de quartier des Haubans	2021	2023	3 368 599 €
Nantes	Maison de quartier de la Halvêque	2021	2022	6 934 267 €
Nantes	Création de centres de santé quartiers Breil et Bottière Pin Sec	2023	2026	1 875 000 €
Nantes	Ecole Georges Sand - Camille Claudel - extension	2022	2024	13 291 667 €
Nantes	Ecole Freinet Ange Guépin	2022	2025	13 000 000 €
Nantes	Multi-accueil Breil - regroupement/extension	2022	2024	1 464 667 €
Nantes	MENS Terrains d'insertion temporaires - travaux amélioration	03/2022	06/2026	1 653 332 €
Nantes	Bellevue – Relogement associations	01/2022	12/2025	1 970 833 €
Nantes	Pôle d'équipement public Bottière			7 083 333 €
Nantes	Piscine des Dervallières - Restructuration et construction d'un bassin couvert	2023	2025	10 416 667 €
Nantes	Piscine Petite Amazonie (territoire vécu Malakoff) – Réhabilitation	2022	2023	2 300 000 €
Nantes	achat église St Luc et occupation temporaire par la bibliothèque du Breil	2023	2023	600 000 €
Nantes	aménagement d'espaces publics en accompagnement des travaux des bailleurs (Bellevue, Dervallières, Breil, Bottières Pin Sec...)	2021	2026	à préciser
Orvault	Construction d'un multi-accueil - quartier QPV Plaisance	2023	2025	2 416 667 €
Orvault	Construction d'un nouveau centre socio-culturel - quartier QPV Plaisance	2023	2025	5 350 000 €
Orvault	Construction des locaux des Restos du Cœur	2022	2023	400 000 €
Orvault	Construction d'un bâtiment Passerelle et locaux associatifs - quartier QPV Plaisance	2024	2025	1 140 000 €

Orvault	Construction d'un équipement Innovant et polyvalent pour des activités dans la centralité de quartier - quartier QPV Plaisance	2024	2025	1 100 000 €
Rezé	Petite enfance ZAC Château	2025	2026	5 100 000 €
Rezé	Halte accueil Touraine ZAC Château	2025	2026	4 216 667 €
Rezé	groupe scolaire château sud (restauration et périscolaire)	2024	2024	1 250 000 €
St Herblain	REHABILITATION DU GS BERNARDIERE	1T2024	2T2025	7 083 333 €
St Herblain	REHABILITATION DU GS SOLEIL LEVANT	3T2023	3T2024	2 453 333 €
2.2. Accompagner les transitions démographiques				
Nantes	Réhabilitation d'EHPAD	2025	2025	666 667 €
Nantes	Réhabilitation de deux résidences autonomes	2023	2025	1 000 000 €
Nantes	Maison de la longévité et des générations	2023	2024	à préciser
Nantes	Projet Vill'âge (études)	2022	2022	500 000 €
St Léger les Vignes	projet de construction de logements intermédiaires pour les personnes âgées			à préciser
2.3. Proximité et cohésion sociale				
Projets scolaires et petite enfance				
Basse Goulaine	Construction d'un nouveau multi-accueil - Relais-Assistantes Maternelles	1er semestre 2022	2nd semestre 2023	1 600 000 €
Basse Goulaine	Extension du CLSH de la Herdrie	1er trimestre 2022	4ème trimestre 2022	702 000 €
Bouaye	Nouveau groupe scolaire V.Hugo	01/06/22		5 927 000 €
Couëron	Construction d'un bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire de l'école Paul Bert	avr.-22	juil.-22	300 000 €
La Chapelle sur Erdre	Classes numériques Ecoles élémentaires	2021		400 000 €
La Chapelle sur Erdre	Schéma directeur Ecoles : nouveau groupe scolaire			7 500 000 €
La Montagne	Mise en accessibilité Ecole Jules Ferry	2022	2022	308 000 €
La Montagne	Création d'un nouveau multi accueil (augmentation des effectifs)	2023	2025	858 000 €
La Montagne	Réaménagement Ecole	2024	2025	806 000 €
Le Pellerin	Réhabilitation d'un bâtiment à l'école de l'Hermitage pour la création du futur Périscolaire et ALSH	4 trimestre 2022	2 trimestre 2024	210 000 €
Les Sorinières	Extension Centre aéré MO+travaux	2022	2024	875 000 €
Les Sorinières	Extension Garderie périscolaire Tilleulière	2023	2023	166 667 €
Les Sorinières	Groupe scolaire (études et travaux)	2026		9 166 667 €
Nantes	École Beaujoire	2022	2024	9 166 667 €
Nantes	École Coudray	2022	2023	10 083 333 €
Nantes	Ecole Chauvinière - extension	07/2022	12/2024	11 916 667 €
Nantes	Joséphine Baker définitive	07/2022	07/2025	13 416 667 €
Nantes	Ecole Nantes Sud provisoire	2 021 €	2 024 €	6 500 000 €
Nantes	Ecole Nantes sud - création	07/2022	07/2027	13 333 333 €
Nantes	Ecole Aimé Césaire - extension	2022	2024	2 725 000 €
Nantes	Développement numérique des écoles	2021	2026	2 500 000 €
Nantes	Multi-accueil Champ de manœuvre – création de 60 places	03/2021	09/2024	2 166 667 €
Nantes	Multi-accueil Doulon-Perray (+25 places) : crèche nature	06/2021	12/2024	2 166 667 €
Nantes	Relocalisation du LAEP et du relais Nord	2021	2023	583 333 €
Orvault	Construction du nouveau groupe scolaire Elia	2022	2024	6 666 667 €
Orvault	Construction d'un multi-accueil - Bourg	2024	2026	2 250 000 €
Rezé	Restructuration groupe scolaire Simone Veil	2021	2022	1 737 500 €
Rezé	Extension restaurant scolaire Chêne Creux	2021	2022	1 009 167 €
Rezé	construction d'une crèche Rezé SUD 40/60 berceaux (Ragon/Praud)	2022	2025	2 083 333 €
Rezé	Groupe scolaire Zac des Isles	2025	2026	8 383 333 €
Rezé	Crèche ZAC des iles	2025	2026	2 958 333 €

Rezé	restauration globale d'une école	2023	2023	833 333 €
St Herblain	Extension du groupe scolaire Condorcet	4T2023	4T2024	2 083 333 €
St Herblain	Construction d'un nouveau groupe scolaire	2022	2026	à préciser
St Jean de Boiseau	Construction de la Maison de la Petite Enfance	mars-21	mai-22	1 294 292 €
St Jean de Boiseau	Construction d'une Groupe scolaire	mai-23	mai-25	4 332 000 €
St Sebastien sur Loire	Structure petite enfance so green	2021	2022	1 650 000 €
St Sebastien sur Loire	Extension école du centre	2021	2023	2 394 000 €
St Sebastien sur Loire	Nouveau ALSH 10/14 ans	2021	2024	1 645 000 €
St Sebastien sur Loire	Reconstruction école du Douet	2021	2026	19 555 000 €
Ste Luce sur Loire	Construction d'une nouvelle école	01/01/25	09/2026	8 000 000 €
Sautron	Construction d'une Maison de la Petite Enfance	01/03/23	01/03/24	930 000 €
Sautron	Extension d'une école sur deux classes	à préciser	à préciser	à préciser
Vertou	Construction nouveau groupe scolaire HQE	2023	2024	9 340 000 €
Autres projets d'équipements publics – associatifs – services à la population – accessibilité				
Basse Goulaine	Réhabilitation du manoir de Kerclar (locaux associatifs et de réunion)	2022	2023	170 000 €
Basse Goulaine	Locaux du personnel du Centre Technique Municipal	2022	2023	350 000 €
Bouguenais	Création de locaux commerciaux pour favoriser les circuits courts et l'économie circulaire - Réhabilitation d'espaces municipaux de la Ville (réparateur de vélo, cabinet médical et para-médical)	2023	2025	à préciser
Bouaye	Centre technique municipal	2026	2027	à préciser
Carquefou	Rénovation de la salle municipale de la Désirade	2023	2023	315 000 €
Couëron	Travaux de mise en accessibilité ADAP des bâtiments communaux - Phase 2	juin-22	2025	à préciser
La Chapelle sur Erdre	Rénovation Façades mairie	2021		650 000 €
La Montagne	Réhabilitation de la salle Aristide Birand	2022	2022	299 000 €
La Montagne	Réaménagement du Centre Technique Municipal	2023	2024	210 000 €
La Montagne	réaménagement du Chalet (services municipaux)	2023	2024	137 000 €
Le Pellerin	Construction d'un Centre Technique Municipal	3 trimestre 2022	4 trimestre 2023	1 500 000 €
Les Sorinières	ADAP	2021	2022	183 333 €
Nantes	Réhabilitation de la Mairie de Doulon et de ses salles associatives	2022	2024	3 000 000 €
Nantes	Pôle associatif Le Coudray – Réhabilitation	01/2021	12/2024	2 500 000 €
Nantes	Maison de quartier Doulon – Réhabilitation	01/2022	03/2026	4 083 333 €
Nantes	Salle associative & Mairie annexe Barberie/Colline du Cens - construction	07/2020	07/2022	750 000 €
Nantes	Travaux d'accessibilité (divers bâtiments)	2 021 €	2 026 €	20 833 333 €
Rezé	réaménagement ex-trésorerie	2022	2024	800 000 €
Rezé	Nouveau Centre Technique Municipal	2022	2025	2 541 667 €
St Herblain	Réhabilitation du Centre socio culturel du Soleil Levant	3T2023	3T2024	2 500 000 €
St Herblain	Mise en accessibilité PMR de 3 groupes scolaires : Auriol + Joli Mai + Condorcet	2T2023	1T2025	1 225 000 €
St Herblain	Rénovation Hotel de Ville et parvis	1T2024	1T2025	2 453 333 €
St Léger les Vignes	Aménagement des enfouissements de réseaux	2 023	2 024	à préciser
Ste Luce sur Loire	Mise en accessibilité des écoles (dont 270 000 € ascenseurs en 2022)	01/02/22	01/02/23	770 000 €
St Sebastien sur Loire	Locaux de stockage associatif	2021	2021	677 000 €
St Sebastien sur Loire	CSC Allée Verte	2021	2025	1 090 000 €
St Sebastien sur Loire	Centre technique municipal	2021	2022	5 103 000 €
Sautron	Réaménagement de l'ancien Presbytère pour le CCCAS	Sept 2022	Fev 2023	295 000 €
Culture et tourisme de proximité				
Bouaye	Extension de la médiathèque	2023-24	2024-25	à préciser
Carquefou	Réhabilitation de l'Espace Culturel et de Congrès	2023	2024	7 000 000 €

Carquefou	Rénovation de la médiathèque	2023	2023	2 000 000 €
Couëron	Restauration de la toiture de l'Eglise	2023	2026	2 000 000 €
Couëron	Réhabilitation du Théâtre Boris Vian	2023	2025	2 400 000 €
La Montagne	Création d'un Pôle Culturel	2025	2026	1 053 000 €
Les Sorinières	Médiathèque travaux	2021	2023	2 816 083 €
Les Sorinières	médiathèque aménagement intérieur (collection/info/mobilier)	2021	2023	963 192 €
Nantes	Cinématographe	2021	2024	10 000 000 €
Nantes	Maison de la poésie	2023	2025	1 500 000 €
Nantes	Friche Mellinet	2021	2025	7 852 500 €
Nantes	Réhabilitation du site Po'N	2022	2023	1 250 000 €
Nantes	Ateliers d'artistes Mellinet	2022	2023	1 523 333 €
Nantes	Restauration église St Clément	2021	2025	3 375 000 €
Nantes	Pôle des arts nomades (projet à poursuivre sur mandat suivant)	2026		2 083 333 €
Nantes	Création d'une antenne conservatoire et salle de diffusion (projet à poursuivre sur mandat suivant)	2024	2026	1 750 000 €
Mauves sur Loire	Réparation voûte église	2022	2022	30 000 €
St Aignan de Grandlieu	Réhabilitation et extension de l'ancien presbytère et son parc	15/09/2019	15/11/2021	1 602 824 €
St Aignan de Grandlieu	Rénovation du bâtiment des Jahardières (phase 1 et 2)	01/10/2021	01/04/2022	716 285 €
St Sebastien sur Loire	Mise en lumière et aménagements des accès PMR de la station nuage	2022	2023	450 000 €
Sautron	Extension et réaménagement d'une Bibliothèque en Médiathèque	01/06/22	01/06/23	1 052 000 €
Projets sportifs				
Basse Goulaine	Rénovation du Plateau sportif du Lycée de la Herdrie	1er trimestre 2022	2nd trimestre 2022	355 000 €
Bouguenais	Réhabilitation de la piscine municipale avec la création d'un espace bien-être	2023	2026	4 000 000 €
Bouguenais	Création d'un bâtiment pour les vestiaires de football - Bâtiment respectant la Réglementation Environnementale 2020, fortes exigences de performance énergétique demandées avec terrain de football et parking	2023	2024	1 500 000 €
Bouaye	Piscine intercommunale	2023	2026	
Carquefou	Création d'un centre aquatique	2023	2025	12 000 000 €
Carquefou	Création d'un complexe sportif	2025	2026	6 000 000 €
Carquefou	Création de 2 terrains de padel et couverture d'un court de tennis	2024	2024	1 000 000 €
Couëron	Construction d'une halle de tennis et de padel et réhabilitation de la salle existante	avr.-22	avr.-22	2 600 000 €
Couëron	Réhabilitation du DOJO	2023	2023	450 000 €
Couëron	Construction d'un nouveau gymnase sur le complexe sportif Léo Lagrange	2024	2025	4 000 000 €
La Chapelle sur Erdre	Réhabilitation complexe sportif Bourgoin Decombe			5 500 000 €
La Montagne	Mise en accessibilité des vestiaires de la salle Ladoumègue	2022	2022	345 000 €
Le Pellerin	Création d'un Pôle Sportif	2024	fin 2025	2 100 000 €
Les Sorinières	Pôle Asso de l'lette sanitaires – études et travaux pétanque	2021	2025	286 667 €
Les Sorinières	skate parc	2023		125 000 €
Nantes	Bellevue – Equipement sportif structurant	09/2021	06/2023	5 250 000 €
Nantes	Nantes Terrain de Jeux	2021	2026	947 727 €
Nantes	Equipement – Lieu expérimental de pratiques urbaines et culturelles- Création	2022	2024	2 083 333 €
Nantes	Gymnase Les Marsauderies – Rénovation/extension	2022	2025	1 250 000 €
Orvault	Construction d'un nouveau centre aquatique	2024	2026	14 120 000 €
Orvault	Reconstruction de la halle de tennis de la Cholière	2024	2025	1 000 000 €
Rezé	Travaux gymnase phase 2 Halle de la Trocardière	2021	2021	1 533 000 €
Rezé	Vestiaire Robinière	2021	2021	812 000 €
Rezé	Gymnase ZAC des Isles	2025	2026	5 000 000 €
Rezé	Stade Léo Lagrange (vestiaires, tribunes, salle de convivialité)	2022	2026	3 000 000 €

St Herblain	Nouveau gymnase dans le centre ville			à préciser
St Sebastien sur Loire	réaménagement du centre équestre	2021	2024	836 000 €
St Sebastien sur Loire	Reconstruction gymnase des Savarières	2021	2025	7 230 000 €
St Sebastien sur Loire	Stade René Masse	2021	2027	10 840 000 €
St Sebastien sur Loire	Halle de Sport de l'Ouche Quinet	2024	2027	2 235 000 €
St Sebastien sur Loire	Couverture courts de tennis de Chantepie	2024	2027	1 202 000 €
Ste Luce sur Loire	Terrain de football synthétique + vestiaires	01/05/22	01/09/22	1 200 000 €
Sautron	Construction de terrains de sports synthétiques	01/06/22	01/01/23	985 000 €
Thouaré sur Loire	Halle de Sport Multifonctions	2022	2024	6 000 000 €
Vertou	Construction équipements sportifs (arrivée Lycée)	2025	2027	6 458 000 €
Vertou	Construction d'un équipement tennistique	2024	2026	2 100 000 €
Centre bourgs				
La Montagne	Projet "Cœur de Bourg - Cœur de Ville"	2024	2026	1 045 000 €
St Sebastien sur Loire	Réaménagement de la place Marcellin verbe	2021	2024	756 000 €
Sécurité				
Nantes	Système d'alarme et PPMS des écoles	03/2021	07/2026	3 333 333 €
Basse Goulaine	Nouveaux pavillons à la gendarmerie	2023	2024	280 000 €
Bouguenais	Extension de la gendarmerie - Bâtiment respectant la Réglementation Environnementale 2020 (fortes exigences de performance énergétique)	2022	2023	385 266 €
Le Pellerin	Réhabilitation de la toiture de la Gendarmerie	3 trimestre 2022	1 trimestre 2023	210 000 €
St Sebastien sur Loire	Sécurisation falaise Chantepie	2021	2022	435 000 €
3. Volet Emploi, Rayonnement et Alliance des territoires				
NM	Rénovation du Stade de la Beaujoire pour l'accueil de la coupe du monde de rugby et du football olympique	2022	2023	8 333 333 €
NM	Construction de la piscine olympique métropolitaine	2021	2026	41 666 667 €
NM	Rénovation du vélodrome de Couéron	2021	2024	2 083 333 €
NM	Création d'un pôle BMX à Tougas	2022		833 333 €
NM	L'Arbre aux Hérons dans le jardin extraordinaire	2021	2026	52 400 000 €
NM	Restructuration du Museum d'histoire naturelle (poursuivi sur le mandat suivant)	2021	2026	12 500 000 €
NM	Cité de l'imaginaire (bâtiment CAP 44)	2022	2026-27	39 166 667 €
NM	Pole Archives et Archives du Sol (coût total opération 18,5M€, réparti sur mandat 20-26 et 26-32)	2022	2028	18 500 000 €
Nantes	Restauration de la grue noire et son estacade	2021	2023	3 958 333 €
NM	Station S bâtiment totem de la filière santé	2021	2026	5 600 000 €
NM	Participation à l'Institut de recherche en santé	2023	2026	7 800 000 €
NM	Participation au QHU – Nouvelle faculté en santé	2025	20230	25 946 000 €
NM	Maison de l'entreprise	2023	2025	2 500 000 €
NM	Restructuration et mise à niveau numérique de la Cité des congrès	2022	2026	9 416 667 €
Alliance des territoires				
LAD	Mise en tourisme du lac de Grandlieu (études)	2022	2023	167 000 €
NM	Liaison cyclables avec les territoires voisins : - Carquefou / Sucé via la D 37 - La Chapelle sur Erdre / Treillières via l'ancienne voie ferrée (longeant la D39) - Autre itinéraire : Pays de Retz : St Léger / Bouaye / Brain	2022	2026	833 333 €

Annexe n°4 – Contrat métropolitain, de relance et de transition écologique avec Nantes Métropole

Soutiens financiers apportés par l'État dans le cadre du Plan de relance

1- Financements apportés par l'Etat dans le cadre du plan de relance

V. 14/01/2022

Le tableau ci-après présente une synthèse des financements apportés par l'Etat au territoire de Nantes Métropole dans le cadre de France Relance :

Axe n°1 Écologie	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...), (nombre de projets financés)	Montant d'aide	Montant de l'investissement
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov' (48)	6 623 975,00 €	28 850 142,00 €
	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des équipements sportifs (2)	190 000,00 €	1 938 944,00 €
		Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat (46)	6 912 798,00 €	6 912 798,00 €
		Rénovation énergétique des bâtiments du conseil régional (6)	2 934 375,00 €	3 912 500,00 €
		Rénovation énergétique des bâtiments des Départements (DSID), (1)	3 511 028,00 €	5 000 000,00 €
		Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique), (12)	5 353 948,00 €	29 023 870,00 €
Rénovation des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (40)	22 494 877,00 €	26 849 877,00 €		
Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	entreprises engagées pour la transition énergétique (10), Perfecto. Ecoconception dans un projet de R&D pour améliorer la performance (2), Tremplin pour la transition écologique des PME (50)	1 717 399,00 €	6 037 321,00 €	
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain: fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	Recyclage foncier des friches (2)	1 075 000,00 €	nc
	Densification et renouvellement urbain: aide à la densification	Aide à la relance de la construction durable (7)	1 697 300,00 €	nc
	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	Programme d'intervention des agences de l'eau (1)	306 909,00 €	511 515,00 €
Décarbonation de l'industrie	Décarbonation de l'industrie	1 projet	3 240 000,00 €	nc
Economie circulaire et et circuits courts	Investissement dans le réemploi et le recyclage	Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation (15), Généraliser le tri à la source des biodéchets (4), ORPLAST: investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées (3)	3 052 037,00 €	7 138 656,00 €
Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Alimentation locale et solidaire (3), amplification des programmes alimentaires territoriaux (7), Initiative jardins partagés régional (19), Quartiers fertiles de l'ANRU (2)	1 704 160,00 €	3 642 921,00 €
	Filières animales: modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal	soutien pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie (2)	119 172,00 €	119 172,00 €
	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à transition agro-écologique (7)	70 985,00 €	181 357,00 €
Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	Soutien à la filière bois (1)	302 000,00 €	nc	
Mer	Verdissement des ports	1 projet	9 000,00 €	nc
Infrastructure et mobilités vertes	Soutien au fret ferroviaire	1 projet	1 440 000,00 €	2 400 000,00 €
	Fonds de transition écologique pour les institutions de la création en région	1 projet	1 727 000,00 €	nc
	Accélération des travaux d'infrastructures de transport	1 projet	148 000,00 €	nc
Technologies vertes	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (5 projets, 4727582 €), modernisation et diversification de la filière aéronautique (10 projets, 26810698 €)	31 538 280,00 €	12 815 810,00 €

Axe n°2 Compétitivité	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Plan de soutien à l'export	Soutien à l'export	Chèque relance export (118 projets, 196 429 €), Chèque relance VIE (16 projets, 80 000€)	276 429,00 €	nc
Souveraineté technologique	Spatial	Technologies de rupture dans le spatial pour le civil ou le militaire – 2 projets	175 000,00 €	nc
	Relocalisation: soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires (14)	2 216 007,00 €	16 430 000,00 €
	Préservation de l'emploi dans la R&D	Mise à disposition de personnel R&D privé dans les laboratoires publics (1)	3 853 000,00 €	nc
Relocalisation: sécuriser nos approvisionnements stratégiques	Résilience (11)	16 303 103,00 €	24 996 554,00 €	
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur) (53)	4 586 940,00 €	17 678 541,00 €
	Transformation numérique des territoires	Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche administrative en ligne (16)	73 600,00 €	nc
		Continuité pédagogique – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (12)	264 152,00 €	511 375,00 €

RELANCE

Axe n° 3 Cohésion	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020 (7 projets, 1 557 886 € subv/15 084 528€ projet) et 2021 (17 projets, 4 220 000 subv/35 477 907 € projet)	5 777 886,00 €	50 562 435,00 €
	Dynamiques territoriales et contractualisation	FNADT exceptionnel – 3 projets	800 000,00 €	2 125 000,00 €
	Inclusion numérique	3 projets	400 000,00 €	nc
Soutien aux personnes précaires	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Création de place d'hébergements, 3 projets	695 011,00 €	nc
		Projet de réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage – 1 projet	153 670,00 €	802 000,00 €
	Faciliter l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel – tiers lieux (1 projet)	648 850,00 €	nc	
Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté – 7 projets	575 858,00 €	270 214,00 €	
Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	40 projets	3 813 721,00 €	nc
	Plan jeunes: internat d'excellence	Réhabiliter et accroître les capacités des internats d'excellence – 2 projets	nc	nc
Autres soutiens plan de relance	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Dispositifs patrimoines (2- cathédrale et musée Dobrée)	2 150 000,00 €	nc
		modernisation des libraires (12)	50 652,00 €	nc
		plan d'achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des collectivités territoriales (1)	312 079,00 €	nc
		plan de relance du spectacle vivant musical (134)	922 602,00 €	nc
		Fonds de transition écologique pour les institutions de la création en région (1)	1 727 000,00 €	nc
		digitalisation des écoles (2)	24 250,00 €	nc
Autres soutiens culture		Fonds festival	158 500,00 €	
		Aides modernisation librairies (47)	314 123,00 €	
		Aides accordées tous programmes confondus (45)	1 811 301,00 €	
		CNC – plan d'urgence exploitation (46)	327 631,00 €	
		Eté culturel (32)	472 000,00 €	
Total			145 051 608,00 €	

**Annexe n°4 – Contrat métropolitain, de relance et de
transition écologique avec Nantes Métropole**

**Soutiens financiers apportés par l'État
DETR ET DSIL**

1 – Financements accordés par l'Etat en 2020 (DSIL relance) et 2021 (DETR et DSIL) ainsi que le FNADT

V. 14/01/2022

Le tableau ci-après détaille les montants obtenus en 2020 (dsil plan de relance) et 2021 sur le territoire dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL "classique" et les DSIL issues du plan de relance ("DSIL relance" et DSIL rénovation énergétique) :

Accord de relance	Collectivité bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Montant des travaux (HT) présentés	Total subventions	Année 2021					
					Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique	DSIL Relance année 2020	Autre subvention (FNADT, ANS) Année 2021
X	Nantes	Rénovation énergétique de la Manufacture (Bâtiment B)	4 482 146,23 €	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €				
X	Nantes	Rénovation restructuration groupe scolaire Alain Fournier	5 319 166,00 €	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €				
X	Nantes	Rénovation énergétique de l'école Urbain Le Verrier	5 881 737,50 €	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €				
X	Nantes	Rénovation énergétique de l'école Lucie Aubrac	10 433 333,00 €	1 123 367,00 €		1 123 367,00 €				
X	Nantes	Restructuration et extension de l'école Urbain Le Verrier (REP)	5 881 737,00 €	367 886,00 €					367 886,00 €	
X	Nantes	Extension-restructuration école Alain Fournier (REP+)	5 319 166,00 €	276 977,74 €					276 977,74 €	
X	Nantes	Réouverture et travaux de la Maison de Quartier des Haubans (quartier Malakoff)	3 508 030,00 €	600 000,00 €			600 000,00 €			
X	Nantes	Équipement sportif structurant du Grand Bellevue	5 141 120,00 €	330 000,00 €						330 000,00 €
X	Nantes	Rénovation de la piscine de la Durantière	1 801 156,00 €	170 000,00 €						170 000,00 €
X	Nantes Métropole	Acquisition de bus GNV standards	5 400 000,00 €	600 000,00 €					600 000,00 €	
X	Nantes Métropole	Acquisition de bus GNV articulés	7 911 660,00 €	600 000,00 €			600 000,00 €			
X	Nantes Métropole	Réhabilitation de la zone d'entrée de la station d'épuration de Tougas	7 500 000,00 €	500 000,00 €			500 000,00 €			
X	Nantes Métropole	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage rue de la Rousselière à SAINT HERBLAIN	1 625 000,00 €	900 000,00 €			900 000,00 €			
X	Nantes Métropole	Prolongation du tramway de Ranzy à Babinière - connexion des lignes 1 et 2	17 670 000,00 €	1 700 000,00 €				1 700 000,00 €		
X	Nantes Métropole	1ers travaux liés à la future construction de l'Arbre aux Hérons - éléments de bestiaire	3 031 760,00 €	985 000,00 €				985 000,00 €		
X	Nantes Métropole	Extension du réseau de vidéoprotection	1 260 077,00 €	200 000,00 €						
X	Nantes Métropole	Études relatives à la construction de l'Arbre aux Hérons dans le jardin extraordinaire	2 448 810,00 €	715 000,00 €						715 000,00 €
	Bouaye	Création d'un nouveau groupe scolaire avec restauration scolaire - phase 1	2 708 500,00 €	200 000,00 €				200 000,00 €		
	Bouaye	Création d'un nouveau groupe scolaire avec restauration scolaire - phase 1	2 708 500,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €					
	Bouguenais	Mise aux normes accessibilité tranche 4	405 000,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €		
	Bouguenais	Acquisition de mobil homes pour aménagement d'un terrain d'insertion à destination des populations Roms	148 333,27 €	59 333,20 €				59 333,20 €		
	Bouguenais	Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités- Maison des associations et du citoyen	312 500,00 €	185 000,00 €		185 000,00 €				
	Bouguenais	Rénovation énergétique des bâtiments publics-Confort d'été - Médiathèque	35 000,00 €	28 000,00 €		28 000,00 €				
	Carquefou	Aménagement du site de Port-Jean	1 100 000,00 €	100 000,00 €			100 000,00 €			
	Carquefou	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	298 000,00 €	50 000,00 €			50 000,00 €			
	Couëron	Extension modulaire du groupe scolaire Jean Zay et extension des cours élémentaire et maternelle	306 214,84 €	50 000,00 €				50 000,00 €		
	Couëron	Programme 2021 de travaux de performances énergétiques	739 324,35 €	305 000,00 €		305 000,00 €				
	Couëron	Projet d'aménagement d'un terrain d'insertion temporaire pour l'accueil de Migrants de l'Est Non sédentarisés, DSIL "plan de relance 2020"	123 200,00 €	56 800,00 €					56 800,00 €	
	Couëron	Travaux de réhabilitation du gymnase Léo Lagrange	778 125,00 €	200 000,00 €					200 000,00 €	
	Habitat 44	Construction d'une résidence autonomie de 40 logements à Couëron - Tranche 1	2 196 489,25 €	213 253,97 €			213 253,97 €			
	La Chapelle-sur-Erdre	Création d'une salle de classe dans le Groupe Scolaire Blanchetière	233 000,00 €	60 000,00 €				60 000,00 €		
	La Chapelle-sur-Erdre	Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Beausoleil élémentaire	215 628,73 €	64 688,62 €		64 688,62 €				
X Résorption des bidonvilles	La Chapelle-sur-Erdre	Aménagement visant à améliorer les conditions de vie des publics ROMS occupant le site de la Métairie Rouge	50 569,00 €	30 341,00 €				30 341,00 €		
	La Montagne	Mise en accessibilité de la salle La Doumègue	308 100,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €					
	Le Pellerin	Rénovation des bâtiments communaux	385 050,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €					
	Le Pellerin	Création d'un espace France services	1 402,52 €	701,26 €				701,26 €		
	Les Sorinières	Mise en accessibilité des bâtiments publics communaux (5 et 6ème tranche de l'opération débutée en 2016)	279 800,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €					
	Orvault	Réfection de la chaufferie gaz du Centre Stévin avec changement d'énergie (bois)	87 070,00 €	40 000,00 €			40 000,00 €			
	Orvault	Isolation Thermique par l'extérieur et remplacement de menuiseries à la Crèche de la Raguennote au Bois Raguennet	167 052,00 €	100 000,00 €			100 000,00 €			
	Orvault	Maison France Services	75 000,00 €	37 500,00 €				37 500,00 €		
	Orvault	Groupe scolaire Salentine : rénovation et extension - Tranche 3	1 235 017,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €		
	Rezé	Création d'un espace France service	165 716,00 €	82 858,00 €				82 858,00 €		
	Rezé	Cabinet médical - quartier prioritaire du Château	250 000,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €		
	Rezé	Rénovation de la maternelle Le Corbusier	651 205,00 €	40 000,00 €					40 000,00 €	
	Saint-Aignan-de-Grandlieu	Travaux de réhabilitation du bâtiment les Jahardières	312 624,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €		
	Sainte-Luce-sur-Loire	Réhabilitation Restaurant scolaire du Centre (énergétique et sanitaire)	527 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €					
	Sainte-Luce-sur-Loire	Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville	1 049 800,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €				
	Sainte-Luce-sur-Loire	Extension du terrain d'accueil des populations MENS	72 268,00 €	22 507,00 €					22 507,00 €	
X Résorption des bidonvilles	Sainte-Luce-sur-Loire	Extension et mise aux normes TIT 86 rue de la Loire	123 965,00 €	62 000,00 €				62 000,00 €		
	Saint-Herblain	Réhabilitation du groupe scolaire Buzardière	2 991 436,00 €	100 000,00 €			100 000,00 €			
	Saint-Herblain	Réaménagement hydrauliques et écologiques des ruisseaux du Vigneau et du Rocher	232 725,51 €	100 000,00 €			100 000,00 €			
	Saint-Jean-de-Boiseau	Construction d'une salle de gym	422 788,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €					
	Saint-Jean-de-Boiseau	Aménagement du bâtiment loué à l'association de réinsertion Trajet	297 570,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €					
	Saint-Léger-les-Vignes	Rénovation du sol sportif - salle omnisports Yves Gayet	86 591,50 €	30 000,00 €	30 000,00 €					
	Saint-Sébastien-sur-Loire	Extension de l'école maternelle du Centre Ville	1 979 200,00 €	250 000,00 €			250 000,00 €			
	Sautron	Rénovation énergétique des salles de sports	943 020,00 €	80 000,00 €			80 000,00 €			
	Sautron	Construction de terrains synthétiques multi-sports	976 336,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €					
	Sivom du Pays d'Herbauges	Rénovation énergétique des bureaux et logements de la gendarmerie de Bouaye - Tranche 1	79 993,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €					
	Thouaré sur Loire	Diagnostic et rénovation des bâtiments communaux en vue de réduire leur impact environnemental et diminuer les consommations d'énergie	343 942,81 €	270 000,00 €		270 000,00 €				
	Vertou	Rénovation du gymnase Raymond Durand	117 704,61 €	94 000,00 €		94 000,00 €				
	Vertou	Projet d'éco-mobilité des services municipaux de la ville de Vertou	888 444,39 €	150 000,00 €					150 000,00 €	

DETR DSIL

	Montant des travaux (HT) présentés	Total subventions	Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique	DSIL Relance année 2020	FNADT Année 2021
Total	122 024 104,51 €	16 495 213,79 €	695 000,00 €	5 370 055,62 €	3 033 253,97 €	4 067 733,46 €	1 914 170,74 €	1 215 000,00 €

Maître d'ouvrage	Dotation sollicitée	Intitulé du projet	Début de l'opération	Fin de l'opération	Coût prévisionnel global du projet (HT)	Montant plafond DETR	Montant de la subvention sollicitée	Taux subv sollicité
Basse-Goulaine	DETR	Construction d'un gymnase sur le site de la Herdrie / La Chesnaie - Tranche 2	6 septembre 2021	8 février 2022	1 618 925,00 €	800 000,00 €	280 000,00 €	35,00 %
Basse-Goulaine	DETR	Extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement La Récré Goulainaise	17 novembre 2021	31 octobre 2021	702 000,00 €	700 000,00 €	210 000,00 €	30,00 %
Basse-Goulaine	DSIL	Construction d'un Multi-Accueil Enfance et d'un Relais-Assistantes-Maternelles	15 mars 2022	18 septembre 2022	1 823 200,00 €		546 960,00 €	30,00 %
Bouaye	DETR/DSIL	Construction d'un nouveau groupe scolaire Victor Hugo - phase 2	6 juin 2022	30 mars 2024	3 218 700,00 €	700 000,00 €	350 000,00 €	50,00 %
Bouguenais	DSIL	Transition Energétique du stade de Landes	5 juillet 2022	12 juillet 2022	33 333,00 €		26 666,00 €	80,00 %
Bouguenais	DSIL	DSIL 2022 TRANSITION ECOLOGIQUE DES ÉCOLES ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ASSOCIÉS, RÉNOVATION THERMIQUE ET LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES	15 février 2022	15 décembre 2022	778 750,00 €		623 000,00 €	80,00 %
Carquefou	DSIL	Transformation d'un ancien cabinet médical en maison associative et en centre médico social	1 septembre 2022	31 décembre 2022	719 200,00 €		575 000,00 €	79,95 %
Couëron	DSIL	Construction d'une nouvelle halle de tennis et de padel sur le complexe sportif René Gaudin et réfection du clos couvert de la salle de tennis existante	1 février 2022	31 décembre 2022	2 528 400,00 €		618 950,00 €	24,48 %
Habitat 44	DSIL	Lieu de vie très abordable pour séniors comprenant résidence autonomie et tiers-lieu - tranche 2	1 février 2022	1 décembre 2023	3 983 435,75 €		386 746,00 €	9,71 %
La Chapelle-sur-Erdre	DSIL	Construction d'un bâtiment périscolaire au Groupe Scolaire Beausoleil	15 juin 2022	26 août 2022	220 833,00 €		66 250,00 €	30,00 %
La Chapelle-sur-Erdre	DSIL	Sécurisation des locaux de la Police Municipale	1 mai 2022	30 juillet 2022	25 000,00 €		7 500,00 €	30,00 %
La Montagne	DETR	Remise aux normes d'accessibilité de l'école Jules Ferry	15 juin 2022	31 mars 2023	301 900,00 €	301 900,00 €	150 950,00 €	50,00 %
La Montagne	DETR	Rénovation de la salle Aristide Briand	2 mai 2022	15 novembre 2022	312 250,00 €	312 250,00 €	156 125,00 €	50,00 %

Le Pellerin	DETR	Construction d'un Centre Technique Municipal	1 juin 2022	31 décembre 2023	1 223 298,00 €	500 000,00 €	175 000,00 €	35,00 %
Les Sorinières	DSIL	Régulations des chaufferies des bâtiments	11 avril 2022	30 septembre 2022	50 941,85 €		17 829,00 €	35,00 %
Les Sorinières	DETR	Mise en accessibilité PMR d'un bâtiment communal à usage associatif	5 septembre 2022	31 mars 2023	169 587,00 €	169 587,00 €	59 355,00 €	35,00 %
Mauves-sur-Loire	DETR	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique	1 septembre 2022	1 septembre 2022	23 090,57 €	23 090,57 €	8 081,70 €	35,00 %
Mauves-sur-Loire	DSIL	Travaux de sécurisation de l'église de Mauves sur Loire	2 mai 2022	6 mai 2022	8 260,00 €		6 608,00 €	80,00 %
Mauves-sur-Loire	DETR	Elaboration d'un plan-guide pour l'aménagement du coeur de bourg/ville	1 septembre 2022	31 mars 2023	80 000,00 €	80 000,00 €	40 000,00 €	50,00 %
Nantes	DSIL	Restructuration et extension du groupe scolaire du Coudray - quartiers Malakoff / Saint-Donatien	1 juin 2021	30 août 2023	9 198 001,97 €		2 759 400,59 €	30,00 %
Nantes	DSIL	Restructuration du groupe scolaire Lucie Aubrac	22 novembre 2021	30 mars 2024	11 500 000,00 €		2 300 000,00 €	20,00 %
Nantes	DSIL	Réaménagement du pôle d'équipement public Daniel Asseray aux Dervallières	15 avril 2022	15 novembre 2022	2 368 333,00 €		947 333,20 €	40,00 %
Nantes	DSIL	Réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et de ses salles associatives	1 septembre 2022	30 décembre 2024	2 916 666 000,00 €		1 133 666,40 €	0,04 %
Nantes Métropole	DSIL	Modernisation de la ligne 2 du tramway – section entre Place du cirque et Motte rouge	20 juin 2023	30 août 2024	137 291 666,67 €		2 745 833,33 €	2,00 %
Nantes Métropole	DSIL	Acquisition de 20 bus articulés GNV spécifiques destinés à la ligne 5 Busway	1 mai 2022	31 décembre 2022	9 106 000,00 €		1 821 200,00 €	20,00 %
Orvault	DSIL	ETANCHEITE ISOLATION SALLE DE SPECTACLES DE L'ODYSSEE	1 juillet 2022	1 septembre 2023	488 083,51 €		200 000,00 €	40,98 %
Saint-Aignan-de-Grandlieu	DSIL	Rénovation de la cour des écoles	1 juillet 2022	1 novembre 2022	372 223,33 €		148 889,33 €	40,00 %
Saint-Aignan-de-Grandlieu	DSIL	JAHARDIERES3-REHABILITATION DU BATI PRINCIPAL, DE LA GRANGE ATTENANTE ET ABORDS PAYSAGERS	15 décembre 2021	15 avril 2023	584 767,08 €		350 860,25 €	60,00 %

Sainte-Luce-sur-Loire	DSIL	Rénovation énergétique APS Prés Verts	1 juin 2022	31 août 2023	407 000,00 €		203 500,00 €	50,00 %
Sainte-Luce-sur-Loire	DETR	Terrain de foot synthétique Philippe Porcher	1 juin 2022	30 septembre 2022	1 125 000,00 €	800 000,00 €	280 000,00 €	35,00 %
Saint-Herblain	DSIL	AMENAGEMENT, RENOVATION ET RECONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ORVASSERIE	1 janvier 2022	31 décembre 2022	425 719,00 €		300 000,00 €	70,47 %
Saint-Herblain	DSIL	MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 3 GROUPEES SCOLAIRES	1 février 2023	30 juillet 2024	1 250 000,00 €		600 000,00 €	48,00 %
Saint-Jean-de-Boiseau	DSIL	Construction d'une salle de gym	7 février 2022	31 janvier 2023	490 064,30 €		171 521,86 €	35,00 %
Saint-Léger-les-Vignes	DSIL	Réfection de la toiture de l'église de Saint-léger-les-Vignes	1 février 2022	31 juillet 2022	73 434,90 €		58 747,92 €	80,00 %
Saint-Léger-les-Vignes	DSIL	rénovation du sol sportif - salle omnisport Yves Gayet	1 septembre 2022	31 décembre 2022	86 591,50 €		38 966,00 €	45,00 %
Sautron	DSIL	Rénovation énergétique et extension de la Bibliothèque municipale	30 juin 2022	30 juin 2023	756 900,00 €		151 380,00 €	20,00 %
SIVOM PAYS D'HERBAUGES	DETR	Rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie de Bouaye - phase 2	4 avril 2022	30 juin 2021	79 992,00 €	79 992,00 €	27 997,20 €	35,00 %
Vertou	DSIL	Construction du groupe scolaire aux Echalonnières phase 1	15 septembre 2022	30 mai 2024	3 088 000,00 €		2 100 000,00 €	68,01 %
Vertou	DSIL	Adaptation des offices de restauration	1 juin 2022	30 août 2024	1 609 000,00 €		1 270 000,00 €	78,93 %
Vertou	DSIL	Travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de la gendarmerie	1 septembre 2022	31 mars 2023	240 000,00 €		192 000,00 €	80,00 %